

# Un aperçu du capital palestinien

Tariq Dana – Al-Shabaka – 19 janvier 2014

*Al-Shabaka est une organisation indépendante à but non lucratif dont la mission est d'éduquer et promouvoir le débat public sur les droits humains et l'autodétermination des Palestiniens dans le cadre du droit international.*

Cette analyse politique a été rédigée par Tariq Dana, professeur assistant de sciences politiques à l'université d'Hébron, elle se concentre sur la transformation de la société civile palestinienne de mouvements basés sur les masses en ONG à orientation néolibérale.

Alors que la plupart des Palestiniens vivant sous l'occupation israélienne se battent pour survivre, un groupe puissant de capitalistes palestiniens est en train de prospérer et dont l'influence grandit dans le politique, l'économique et le social. Le prix en est, bien trop souvent, leur engagement dans des projets économiques de normalisation. Autrement dit, ils traitent avec les Israéliens comme si ceux-ci étaient des partenaires « normaux » en affaires, et non une puissance occupante qui de façon impitoyable viole les droits des Palestiniens depuis plus de 65 ans.

Dans cet exposé politique, Tariq Dana, membre politique d'Al-Shabaka, met en lumière les façons dont ces capitalistes exercent une influence et un contrôle social, et donne des exemples de projets économiques de normalisation dans lesquels ils se sont engagés.

**Un aperçu du capital palestinien**

La présence des hommes d'affaires palestiniens dans la sphère politique est antérieure à la création de l'Organisation de libération la Palestine. Après la fondation de celle-ci, les capitalistes palestiniens ont joué une variété de rôles dans le mouvement de libération nationale. Certaines factions de l'OLP, et particulièrement le Fatah, ont considéré la classe capitaliste palestinienne comme une « bourgeoisie nationale » et à ce titre, comme une partie indispensable au combat anticolonial, et elles ont en conséquence fonctionné avec elle.

À l'époque, l'engagement des capitalistes palestiniens avec l'OLP consistait à financer, tenir des postes de direction à l'OLP, et assurer une médiation politique. Par exemple, les hommes d'affaires palestiniens ont arbitré entre la direction de l'OLP et le régime jordanien au moment de Septembre Noir, et entre la direction de l'OLP et l'administration américaine dans les années quatre-vingt.

Beaucoup étaient aussi des philanthropes qui soutenaient des projets caritatifs, éducatifs et socio-économiques. Un point de repère à cet égard est la création de l'Association Bien-être en 1983, un coup de pouce dont le projet national palestinien dans les sphères éducatives et socio-économique avait bien besoin après que la masse de guérilleros palestiniens eurent été expulsés de leur base au Liban, lors de l'invasion israélienne de 1982 lancée par le feu Premier ministre Ariel Sharon.

Depuis Oslo, et particulièrement dans ces dernières années, l'influence des capitalistes palestiniens dans le territoire occupée s'est renforcée d'une façon sans précédent. Ils peuvent être divisés en trois groupes principaux :

*Les capitalistes « rapatriés »*, composés de la bourgeoisie palestinienne qui a émergé dans les pays arabes, spécialement dans les États du Golfe, de même qu'en Amérique du Nord et en Europe. Beaucoup de ces hommes d'affaires ont eu des liens

très étroits avec l'Autorité palestinienne naissante.

*Les capitalistes locaux*, composés de deux grands sous-groupes : les grands propriétaires terriens qui, historiquement, jouissaient d'une influence politique et sociale considérable sur les structures sociales ; et les interlocuteurs locaux qui accumulaient les profits en se faisant sous-traitants des sociétés israéliennes après l'occupation de 1967.

*Le nouveau riche*, qui a acquis une fortune dans une époque plus récente et qui en particulier a profité du processus d'Oslo de diverses façons, comme on le verra ci-après.



## **Influencer le processus politique**

Comme les autres Palestiniens, les hommes d'affaires se sont débattus avec une condition d'apatride et ont recherché la sécurité qu'un État doit fournir, et dans laquelle leurs sociétés et leurs profits seraient mieux protégés contre l'instabilité et les menaces régionales.

Ainsi, nombre d'entre eux ont soutenu les accords d'Oslo comme une étape clé vers la création d'un État palestinien, certains imaginant même que les « dividendes de la paix » d'Oslo transformeraient la Cisjordanie et Gaza en un Singapour du Moyen-Orient.

Les premiers signes de l'influence capitaliste sur l'Autorité palestinienne naissante (AP) peuvent être vus dans l'article 21 de la loi fondamentale palestinienne, lequel article spécifie que « le système économique en Palestine devra être fondé sur les principes de *l'économie du marché libre* »(en italique par l'auteur).

Paradoxalement, même les États-Unis, moteur mondial du capitalisme du marché libre, ont une constitution qui est suffisamment souple pour permettre des réponses différentes à des circonstances économiques spécifiques. L'adhésion ouverte au néolibéralisme par l'AP a aidé à créer un réseau institutionnel qui permet à des groupes d'intérêts économiques de manipuler les politiques à des fins privées.

Le néolibéralisme, combiné avec l'autoritarisme politique et la corruption, a renforcé et consolidé ce qui peut être décrit comme le capitalisme de copinage de l'AP. Dès le début, le copinage de l'AP a manifesté des relations spéciales entre le monde puissant des affaires et l'élite politique et sécuritaire de l'AP.

Ce système a naturellement eu des effets néfastes sur l'économie : en favorisant des groupes politiques et économiques privilégiés, il a systématiquement entravé la compétitivité du marché et exclut la majorité des accès des gens aux opportunités économiques significatives. En effet, la capacité des capitalistes à exercer une influence sur la politique du gouvernement s'est renforcée encore davantage, et les politiciens se sont plus encore enrichis.

Durant les années quatre-vingt-dix, la relation spéciale entre certains capitalistes palestiniens et les cercles politiques dirigeants de l'AP a conduit à la centralisation de la politique et à ce qu'une puissance économique se retrouve aux mains de quelques individualités qui ont réussi rapidement à transformer le projet national en un jeu de politique d'intérêts.

Cela a été particulièrement le cas en ce qui concerne la collusion politique et sécuritaire de l'élite de l'AP avec les conglomérats de la Diaspora en dirigeant des monopoles publics-privés de grande envergure. Les monopoles protégés par l'AP touchaient à plus de 25 produits de première importance importés, notamment la farine, le sucre, l'huile, les viandes froides, les cigarettes, les animaux vivants, le ciment, les granulats, l'acier, le tabac, et le pétrole.

Ces monopoles ne furent pas seulement un signe précoce de la corruption de l'AP, ils étaient aussi l'expression la plus évidente de l'alliance politico-économique émergente qui avait trouvé dans l'AP un mécanisme politique efficace pour réaliser des intérêts économiques privés. En outre, les monopoles étaient sélectivement concédés à ceux des acteurs politico-économiques palestiniens qui jouissaient d'une proximité particulière avec les sociétés israéliennes.

En conséquence, ces monopoles ont eu un impact dévastateur sur l'économie palestinienne et les petites entreprises mais, par contre, ils ont profité à l'économie israélienne. Un certain nombre de responsables politiques et militaire israéliens sont devenus, une fois à la retraite, des partenaires commerciaux de certains capitalistes palestiniens et d'élites politiques de l'AP. En retour, Israël a offert à ces hommes d'affaires et politiciens palestiniens des privilèges spéciaux, tels que l'accès à des autorisations, plus de liberté de mouvement et de commerce, ainsi qu'un laissez-passer de VIP.

Avec la désignation de l'ancien Premier ministre Salam Fayyad et les programmes de gouvernement qu'il a introduits depuis 2008, l'influence du capitalisme sur l'establishment politique s'est encore accrue. Les hommes d'affaires et les technocrates pro-capitalistes ont souvent occupé des postes ministériels majeurs dans les gouvernements Fayyad.

La « réforme » du secteur bancaire qui a eu lieu sous la gouvernance Fayyad est un aspect important de la montée de

l'influence politique capitaliste. Ces réformes ont rendu possible pour le gouvernement de contracter des prêts à long terme qui se sont élevés à quelque 4,2 milliards de dollars en 2013 selon une estimation récente : c'est-à-dire à 50 % du PIB, avec un intérêt annuel atteignant les 200 millions de dollars.

Pour une économie largement dépendante de l'aide internationale, ce haut niveau d'endettement du secteur public est en effet alarmant. Comment l'argent a-t-il été dépensé, et comment l'AP remboursera ses dettes, cela reste un mystère.

En outre, le haut niveau des dettes publiques permet aux capitalistes de faire pression sur l'AP pour qu'elle ajuste sa politique conformément aux intérêts des grandes entreprises privées en la menaçant de retirer certains investissements ou d'en bloquer d'autres, comme Alaa Tartor l'a noté dans une étude récente. Il va sans dire que c'est le peuple qui en paie le prix, par exemple quand l'AP a augmenté l'impôt sur le revenu et réduit les dépenses au début de l'année 2012.

Le rôle de ces capitalistes palestiniens est carrément devenu proéminent dans la sphère politique internationale. Ils ont mis tout leur poids dans les tentatives du secrétaire d'État US, John Kerry, pour faire passer un accord de paix par le biais de leur projet commun palestino-israélien « Briser l'impasse ». De plus, ce projet aurait été élaboré sans la participation de la société civile palestinienne ni même de l'AP.

Cela suggère que les capitalistes locaux de copinage sont devenus les premiers bénéficiaires des initiatives de « paix » internationales. Il est difficile de croire qu'un plan de paix qu'ils dirigeraient puisse contribuer à répondre à la question palestinienne pour l'autodétermination, la liberté et la justice. Au contraire, il serait plus susceptible de n'être qu'une opportunité lucrative de plus pour ceux qui bénéficient du statu quo en cours.

## **Un contrôle social par le biais de la dette et d'autres moyens**

Comme dans d'autres parties du monde, le développement du système néolibéral a été étayé par différents mécanismes de contrôle social, et ce pour normaliser l'occupation, pacifier et dé-radicaliser les groupes qui cherchent à résister par différents moyens. Les pratiques de contrôle social en Palestine ont un impact particulièrement destructeur car elles s'accordent avec les contrôles coloniaux ourdis par l'occupation.

Les capitalistes de copinage ont tenté de pratiquer un contrôle social en recrutant la société civile pour servir leurs objectifs, en oeuvrant aux côtés des grands donateurs internationaux. Un moyen consiste à créer de grandes ONG tendant à pénétrer le corps social par la promotion de certaines valeurs élaborées par les institutions financières et les agences de développement internationales afin de soutenir le système néolibéral. Les valeurs de ces ONG sont espérées déteindre sur les autres organisations de la société civile autochtone via l'acquisition de compétences et d'autres projets.

Un autre aspect du contrôle social est la facilitation des prêts privés, laquelle a encouragé une culture de la consommation et a fait tomber de nombreuses personnes dans le piège de l'endettement. Selon le Fonds monétaire de la Palestine, les prêts individuels ont grimpé à environ un milliard de dollars US en 2013 contre environ 494 millions en 2009. On estime que 75 % des employés du secteur public (94 000 sur 153 000) sont endettés.

La dette personnelle est principalement utilisée pour financer la consommation (notamment les emprunts-logement, les voitures, les frais de mariage et les appareils électriques) et elle est rarement investie dans les activités de production. Cette situation de l'endettement personnel a des

ramifications sociales importantes car elle favorise un sentiment d'individualisme et entraîne des inquiétudes privées personnelles, poussant systématiquement les gens à abandonner les questions nationales cruciales. Elle pousse aussi à l'apathie politique et mine la pensée critique et l'action contre la nature très oppressive du système.

Encore une autre méthode de contrôle social est l'exploitation des salariés, elle se pratique dans les entreprises appartenant à certains capitalistes locaux où les salariés sont payés bien en-dessous du salaire minimum du gouvernement, annoncé récemment, et qui est de 1450 NIS (306 €) pour le secteur privé.

« Bien que les salariés ont protesté contre ce salaire minimum déclaré par l'AP, qui ne répond pas aux besoins normaux de la vie, beaucoup d'entre nous sont toujours à travailler dans des conditions humiliantes, où nos salaires sont payés en-dessous même de 1000 NIS (211 €). Et malgré cela, il nous faut l'accepter, autrement nous serions jetés à la rue » (interview de l'auteur).

Cette exploitation et ce contrôle de la main-d'œuvre sont exacerbés par le manque de syndicats de salariés efficaces, les syndicats ayant été considérablement affaiblis tant par l'AP que par les capitalistes.

Il est à craindre que le système d'exploitation et de contrôle des salariés s'élargisse et s'institutionnalise au moyen des zones industrielles qui visent à intégrer le capital régional palestino-israélien afin d'exploiter ce bassin de main-d'œuvre palestinienne bon marché. Selon Adam Hanieh, ces zones industrielles n'auront à respecter aucune législation du travail, ni palestinienne ni israélienne, pas plus que les seuils de salaire, ni tout autres conditions de travail, mais le droit de se syndiquer sera supprimé.





## **Normaliser la voie économique de l'occupation**

La normalisation économique est institutionnalisée dans un large éventail d'activités communes, comme ces zones industrielles, les forums d'affaires israélo-palestiniens, les investissements palestiniens en Israël et dans ses colonies, et dans une gestion commune des ressources aquifères.

C'est le plus haut niveau de l'activité de normalisation dans l'histoire de la lutte palestinienne pour la libération nationale (voir les pages Universités et Culture du mouvement de boycott, désinvestissement et sanctions – BDS – pour une définition de la normalisation).

Des groupes qui agissent pour les droits humains des Palestiniens et leur autodétermination ont publiquement dénoncé certains de ces capitalistes de copinage palestiniens. Ceux-ci ont réagi en prétendant qu'ils cherchaient simplement à servir l'économie palestinienne et la fermeté de la population.

En fait, les projets communs palestino-israéliens représentent le visage le plus hideux de la normalisation, à cause de leur échelle et de leur taille et, plus important encore, parce qu'ils aident la puissance occupante à faire des profits et à infiltrer plus avant ses structures dans le territoire occupé. Ci-dessous, quelques exemples de gros projets de

normalisation.

### ***Rawabi***

Cette ville planifiée est l'un des investissements privés les plus importants en Cisjordanie et l'un des projets d'envergure les plus controversés. Que ce soit en acceptant et en plantant quelque 3000 arbres donnés en 2009 par le Fonds national juif (qui plus tard ont été arrachés à cause des critiques) ou en contractant avec plus de 10 entreprises israéliennes en tant que fournisseurs, Rawabi illustre la façon par laquelle les profits pour les sociétés privées et la normalisation économique sont propagés sous couvert de « projet national ».

### ***Les zones industrielles***

Les zones industrielles dans le territoire occupé sont conduites dans la même logique de qualification en zone industrielle (QIZ – Qualifying Industrial Zone) en Jordanie et en Égypte. Elles concrétisent l'ambition de Shimon Peres pour un « Nouveau Moyen-Orient » où Israël est vu comme le centre économique hégémonique de la région.

Ces zones industrielles sont également très problématiques parce qu'elles intègrent le capital régional palestino-israélien au sein d'une machine impitoyable qui exploite la main-d'œuvre bon marché – des Palestiniens aussi bien que des travailleurs étrangers importés. Même si elles profitent à quelques élites locales des affaires, elles font avancer la matrice de contrôle d'Israël et perpétuent son occupation.

### ***Investissements palestiniens en Israël et dans les colonies***

Selon une étude, le capital palestinien est investi en Israël et dans ses colonies illégales à un niveau beaucoup plus élevé qu'en Cisjordanie – entre 2,5 et 5,8 milliards, contre 1,5 milliard.

Le ministère palestinien de l'Économie a accusé l'étude de

manquer d'exactitude et d'objectivité, alors que certains économistes ont déclaré qu'elle était affectée de graves problèmes méthodologiques.

Pourtant son message principal reste remarquable. Un membre du personnel du ministère de l'Économie a dit : « De nombreux hommes d'affaires palestiniens investissent dans des colonies industrielles comme Barkan, Ma'ale Adumim, et d'autres parcs agro-industriels dans la vallée du Jourdain » (interview de l'auteur).

Une autre étude d'investigation a fait le constat que de nombreuses sociétés palestiniennes sont impliquées dans le blanchiment de produits dans la vallée du Jourdain. Elles marquent frauduleusement les produits agricoles des colons comme « produits de Palestine » puis elles les exportent sur les marchés internationaux, contournant ainsi les campagnes de boycott dans certains pays d'Europe.

### ***Contracter avec les sociétés israéliennes de sécurité***

Un récent article révèle que certaines sociétés palestiniennes (Mövenpick Hotel Ramallah, la Banque de Jordanie, la Banque de Jordanie Ahli, la Banque cairote Amman, Pal-Safe) sont répertoriées comme clients de la société Netacs.

Cette société israélienne de sécurité est la propriété du général de réserve Danny Rothschild, lequel Rothschild a commandé les forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie et dans le Sud Liban, et travaillé dans les renseignements militaires.

### ***Partenariat palestino-israélien dans Tech Ventures***

Plusieurs entrepreneurs palestiniens collaborent et ont des partenariats avec des entreprises israéliennes de haute technologie.

Le cas de l'entreprise Sadara Venture, basée à Ramallah, n'en est qu'un exemple. Elle a été cofondée par Saed Nashef et

Yadin Kaufmann et elle est dirigée par une équipe d'experts israéliens et palestiniens en innovation technologique et services Internet.

Le magazine *Forbes* a publié un long article soulignant le rôle de la société israélienne Cisco Systems qui a réuni des experts israéliens en haute technologie et des entrepreneurs palestiniens pour aider à la transformation de l'économie palestinienne, à l'instar du succès de la « Startup Nation » d'Israël.

L'article révèle aussi que plusieurs jeunes palestiniens du secteur de la haute technologie ont été invités à rencontrer et à travailler avec leurs homologues israéliens dans les coulisses, « un des dizaines de dialogues axés sur les affaires proliférant simplement – et dans de nombreux cas, secrètement – à travers la Terre sainte ».

## **Quelles mesures faut-il prendre ?**

L'influence politique et sociale des capitalistes de copinage palestiniens et leur normalisation économique en cours de l'occupation d'Israël doivent alerter toutes celles et ceux qui sont préoccupés par l'avenir de la cause palestinienne.

En courant après les profits sans se soucier des droits fondamentaux des Palestiniens et de leurs aspirations nationales, ces capitalistes sont allés trop loin. Leurs mécanismes de contrôle social et politique, et leur complicité flagrante dans les projets de normalisation constituent un obstacle structurel à la lutte anticoloniale, et minent la quête palestinienne pour la justice. Plusieurs mesures peuvent et doivent être prises, et notamment :

- Les hommes d'affaires et investisseurs locaux doivent résister aux tentatives israéliennes d'impliquer le capital palestinien dans les projets de normalisation.

Aucune interaction entre le capital palestinien et les affaires israéliennes ne peut servir le développement national et la fermeté des Palestiniens.

- Si elle ne veut pas être considérée comme complice, l'AP doit concevoir et mettre en œuvre des règles qui orientent la façon dont le capital palestinien doit être investi, et elle doit surveiller rigoureusement ce processus pour s'assurer qu'il sert les objectifs nationaux palestiniens. Des mécanismes efficaces pour une responsabilisation publique sont indispensables pour englober les divers secteurs sociaux et les authentiques acteurs de la société civile
- La société civile et les institutions universitaires jouent un rôle important par les études qu'elles dispensent et en attirant l'attention sur la question. Cependant, davantage doit être fait pour amener ces capitalistes palestiniens à rendre des comptes, comme il arrive de le faire au mouvement BDS. Soutenir ces campagnes est nécessaire pour faire que la position de ces capitalistes devienne intenable.
- L'investissement et le développement commercial doivent prendre en compte les droits humains et la dignité des Palestiniens, et réduire progressivement leur niveau de dépendance de l'aide internationale et de l'économie israélienne, en créant les conditions de base pour différentes formes de lutte et de fermeté.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de développer un modèle de développement basé sur le concept de l'économie de résistance, se fondant sur la propre force et confiance en eux-mêmes des Palestiniens, sans aide extérieure, sur une juste distribution de la richesse nationale, et une administration servant un agenda politique, économique et social et de développement, démocratique, sous l'égide de la population.

Le changement nécessaire requiert une restructuration majeure

du cadre politique dans son ensemble. Plus que tout, les Palestiniens ont besoin d'une direction qui se consacre à la résistance à l'occupation et agit pour l'autodétermination, la libération, la justice et l'égalité des Palestiniens.

*Article publié initialement sur le site d'Al-Shabaka le 14 janvier 2014.*

Ma'an News Agency :  
<http://www.maannews.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=665941>

traduction : JPP pour BDS FRANCE

---

## **Le traitement « Jim Crow » d'Israël contre les Palestiniens se poursuit**

par Ahmad Tibi\*, The Hill, 18 décembre 2013

Le nouvel ambassadeur d'Israël aux États-Unis, Ron Dermer, quand il a présenté ses lettres de créance à la Maison-Blanche en début de ce mois, a envoyé un message politique en remettant au Président Obama des boutons de manchette qui auraient été trouvés dans la colonie archéologique négligée de la Cité de David, une colonie qui est, par la violence et dans l'illégalité, imposée à la communauté palestinienne de Silwan, en Jérusalem-Est occupée.

Le choix même du Premier ministre Benjamin Netanyahu pour Dermer a été un choix abrasif et non diplomatique. Les opinions de Dermer sur la solution à deux États sont bien

connues : il y est opposé. Toute évolution publique en faveur de cette solution est assurément superficielle.

Netanyahu prétend soutenir la solution à deux États. Pourtant, après la première visite de Netanyahu à Washington où il a rencontré Obama, Dermer l'a qualifiée de « solution immature à un problème compliqué ». Pourquoi contrarier Washington en envoyant un opposant aux deux États représenter les intérêts d'Israël aux États-Unis ?

Je pense que c'est parce que Netanyahu, au fond, n'est pas intéressé par la solution à deux États, et il sait qu'à Washington il a les Républicains, et de nombreux Démocrates, de son côté. Les Républicains de droite choisiront un Premier ministre conservateur d'Israël contre l'avis de leur propre Président, et un nombre étonnant de Démocrates également. Plus tôt ce mois-ci, le sénateur « libéral » Chuck Schumer (D-N.Y.) a déclaré qu'il pensait que le secrétaire d'État John Kerry avait fait une « erreur » en déclarant que l'attachement d'Israël à ses colonies pouvait faire penser que celui-ci n'était pas sérieux à propos de la paix.

Dermer peut soulever un tollé d'antagonisme à Washington si jamais Obama fait pression trop durement sur Israël, parce que la question à Washington ce n'est celle de la justice et de la liberté pour les Palestiniens, mais souvent un absolutisme biblique peu judicieux qui ne se soucie guère des Palestiniens chrétiens ici, et pas du tout des Palestiniens musulmans.

En tant que citoyen palestinien d'Israël, et membre élu de la Knesset, je n'ai pas la même volonté de fermer les yeux devant ce que les législateurs américains manifestent. Je vois régulièrement tous les partisans de Netanyahu à la Knesset tenter de faire voter une loi qui discrimine ouvertement mes compatriotes palestiniens. Il y a, en réalité, déjà plus de 50 lois discriminatoires à notre encontre et davantage encore sont en projet.

Les politiciens américains, qui semblent reconnaissants à l'Amérique d'avoir dépassé sa propre période Jim Crow, regardent fréquemment ailleurs quand il s'agit de la discrimination interne d'Israël. Comme pour les actions d'Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupées, là aussi les politiciens américains ne sont critiques que sporadiquement. La liberté et les droits pour les Palestiniens, au mieux, ne viennent qu'ensuite, si on y pense.

Le fait qu'une discrimination pratiquée contre un autre peuple soit inacceptable au XXI<sup>e</sup> siècle est à peine perçu par les extrémistes de droite qui gouvernent actuellement en Israël. L'ambassadeur d'Israël aux États-Unis, qui nous est importé de Floride, semble vouloir recréer la réalité Jim Crow qui existait dans son pays d'origine jusqu'à peu avant sa naissance ; ou pour le moins, l'inégalité judiciaire actuelle que l'affaire Trayvon Martin a si effroyablement mis en lumière, et que de nombreux parents palestiniens assimileraient instantanément au système judiciaire israélien avec sa discrimination endémique contre les Palestiniens. En prenant sa fonction, Dermer ne pense pas à ce qui est le mieux pour les citoyens d'Israël, mais le mieux pour la majorité juive d'Israël. Pire encore, il pense à ce qui est le mieux pour la minorité de colons d'Israël en termes d'expansionnisme dans le territoire palestinien occupé.

Un ambassadeur israélien aux États-Unis devrait être aux premiers rangs dans la bataille contre la discrimination et un promoteur des valeurs de la diversité. Mais le sionisme est pour la promotion d'un seul groupe, les juifs et les citoyens juifs d'Israël, et c'est une idéologie en contradiction avec le progrès racial réalisé au cours des 50 années passées dans des pays comme les États-Unis. Ici, en Israël, nous sommes toujours coincés dans notre réalité Jim Crow.

Oui, je suis à la Knesset, mais trop souvent les hasbaristes (propagandistes sionistes) voient les membres palestiniens de la Knesset comme une couverture démocratique, un nappage



démocratique qu'ils peuvent mettre en avant et proclamer, « Voyez comme nous sommes démocratiques ». Mais les élections ne font pas une démocratie. La protection des minorités et de nos droits est cruciale et là, Israël échoue lamentablement.

Pourtant, la réussite d'Israël dans la limite des droits des Palestiniens en Israël et dans les territoires palestiniens ne durera pas éternellement. Au bout du compte, les Palestiniens ne renonceront pas à la solution à deux États. Des hommes comme Dermer et Netanyahu seront surpris de la vitesse à laquelle la lutte palestinienne pourra un jour être reconstituée non comme une bataille pour un État palestinien indépendant, mais comme une bataille pour l'égalité des droits, entre le Jourdain et la Méditerranée. Les politiciens israéliens, et américains de la même façon, seront alors contraints de faire un choix, et savoir s'ils préfèrent l'égalité des droits pour tous, ou des droits exclusifs et supérieurs pour les juifs. S'ils préfèrent un État juif avec un système judiciaire à deux niveaux, ils auront alors à expliquer pourquoi cela serait bien pour Israël, mais que c'est rejeté par le peuple américain.

\*Tibi est citoyen palestinien d'Israël et vice-président à la Knesset.

Traduction : JPP pour BDS FRANCE

<http://thehill.com/blogs/congress-blog/foreign-policy/193379-israels-jim-crow-treatment-of-palestinians-continues>

---

## **The Lab, le film qui dérange.**

Ce film n'est pas encore sorti en Europe : il raconte comment le gouvernement d'Israël utilise la guerre contre les palestiniens pour inventer, utiliser et vendre des armes au

monde entier. Cela fait froid dans le dos...

Il pose la question de manière très crue : Israël a-t-il intérêt à faire la paix ?

<http://www.gumfilms.com/projects/lab>

Reportage à Lyon avec son réalisateur, Yotam Feldman qui ne laisse pas indifférent.

---

# **Le tribunal de Kuala Lumpur conclut qu'Israël est coupable de crimes contre l'humanité et de génocide**

Global Research – Bernama – 26 novembre 2013

## **Note de l'éditeur Global Research**

*La procédure engagée contre l'État d'Israël était diligentée par la Commission des Crimes de guerre de Kuala Lumpur.*

## **Commission Crimes de guerre de Kuala Lumpur (KLWCC) c/État d'Israël**

Les membres de la Commission des Crimes de guerre de Kuala Lumpur : Professeur Michel Chossudovsky, Dr Denis Halliday, Mr Musa Ismail, Dr Zulaiha Ismail, Dr Yaacob Merican, Dr Hans von Sponeck.

*Travaillant de concert avec leurs homologues malaisiens, les membres de la Commission, le Dr Denis Halliday, ancien*

*secrétaire général adjoint des Nations-Unies, et le Professeur Michel Chossudovsky, directeur du Centre de recherches sur la mondialisation, ont été présents à Kuala Lumpur pendant toute la procédure.*

*Ce processus judiciaire important a été peu couvert par les médias occidentaux. Global Research publiera plusieurs articles à la suite de ce jugement historique contre l'État d'Israël.*

**Michel Chossudovsky, Kuala Lumpur, 25 novembre 2013**

---

Kuala Lumpur : Le tribunal des crimes de guerre de Kuala Lumpur (KLWCT) a jugé aujourd'hui l'ancien général de l'armée israélienne, Amos Yaron, et l'État d'Israël coupables de crimes contre l'humanité et de génocide pour le massacre de Palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila à Beyrouth, en 1982.

Le président de KLWCT, Tan Sri Lamin Yohd Yunus, qui dirigeait un groupe de sept membres, a déclaré que le tribunal était convaincu au-delà de tout doute raisonnable que les deux défendeurs étaient coupables des chefs d'accusation retenus contre eux.

Les autres juges étaient Tunku Sofiah Jewa, le Professeur Salleh Buang, le Professeur mérite Datuk, le Docteur Shad Saleem Faruqi, Datuk Saari Yusof, John Philpot et Tunku Intan Mainura.

Donnant lecture à haute voix pendant près de trois heures du jugement rendu, Lamin a déclaré que le tribunal avait ordonné que des indemnités à la hauteur du préjudice irréparable et des blessures, des douleurs et des souffrances subis par le demandeur, représentant des victimes de crimes de guerre, leur

soient versées.

*« Même s'il ne perd jamais de vue sa nature de simple tribunal de conscience, sans réelle force exécutoire, ce tribunal juge que les témoins dans cette affaire ont droit, en toute justice, au paiement ou à réparations par les deux parties condamnées »* a-t-il dit.

Lamin a exprimé l'espoir que forts de ces conclusions du tribunal, les témoins, qui sont aussi les victimes en l'affaire, trouveront dans un avenir proche un État ou une entité judiciaire internationale capable et disposé à exercer leur compétence pour faire exécuter le verdict du tribunal à l'encontre des deux parties condamnées.

Le tribunal a également ordonné que sa décision soit soumise à la Commission des Crimes de guerre pour faciliter la détermination et la perception des indemnités par le demandeur, pour les victimes de crimes de guerre.

Lamin a noté que le tribunal était pleinement conscient que son verdict était, de par sa nature, purement déclaratif et n'avait aucune force exécutoire.

*« Ce que nous pouvons faire... c'est recommander au KLVCT de soumettre cette conclusion de condamnation par le tribunal, avec les actes de ces procédures, au procureur général de la Cour pénale internationale, de même qu'aux Nations-Unies et au Conseil de sécurité des Nations-Unies »* a déclaré le juge.

Il a aussi déclaré que le tribunal recommandait que les noms des deux parties condamnées soient inscrits et inclus au registre des Criminels de guerre de la Commission et qu'ils soient, en conséquence, publiés.

Yaron a été inculpé pour son implication directe en sa qualité de général commandant dans le massacre de Sabra et Chatila. C'était la première fois que Yaron était inculpé pour crimes de guerre.

La deuxième accusation était contre l'État d'Israël pour crime de génocide et crimes de guerre contre les Palestiniens.

Les accusations étaient le résultat de plaintes reçues par KIWCT de victimes de Palestine (bande de Gaza et Cisjordanie) et des camps de réfugiés de Sabra et Chatila au Liban, l'an dernier.

Au cours de ce procès de six jours, le tribunal a entendu 11 témoins à charge, dont des Palestiniens de lignée musulmane et chrétienne, de même qu'un chirurgien malaisien, le Dr Ang Swee Chai, qui exerçait au camp au moment du massacre.

Six des témoins ont attesté auprès de KIWCT tandis que les cinq autres ont communiqué leur témoignage par Skype.

Le procureur principal, le Pr Gurdial S. Nijar, a qualifié le verdict d'« important » alors qu'il marque la première fois que l'État d'Israël est reconnu coupable de génocide.

Il a déclaré que le jugement d'aujourd'hui sera soumis au procureur général de la Cour pénale internationale, aux Nations-Unies et au Conseil de sécurité des Nations unies pour une action ultérieure.

Et d'ajouter que le jugement sera également publié et communiqué aux gouvernements à travers le monde pour permettre à tous les États d'exercer leur compétence sur le génocide.

26 novembre 2013 – Global Research :  
<http://www.globalresearch.ca/kuala-lumpur-tribunal-finds-israel-guilty-of-crimes-against-humanity-genocide/5359404>

traduction : JPP pour BDS France

---

# **Lettre de citoyens israéliens pour le BDS (Boycott From Within) à Mike Huckabee et Robert Hood**

Chers Mike Huckabee et Robert Hood,

Nous sommes des militants israéliens soutenant l'appel de la société civile palestinienne en faveur du Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre la politique israélienne de colonialisme, d'occupation et d'apartheid vis-à-vis du peuple palestinien.

Nous avons récemment appris que vous projetez de donner un spectacle à Tel Aviv. Nous vous écrivons pour vous demander de ne pas venir, car votre spectacle sera directement relié aux efforts de propagande d'Israël, aux dépens du peuple palestinien. S'il vous plaît, écoutez-nous jusqu'au bout.

Les tentatives israéliennes pour masquer des dénis systématiques des droits de l'homme et une oppression des Palestiniens depuis plusieurs décennies, s'appuient sur la capacité d'Israël à conserver une image progressiste et démocratique aux yeux de la communauté internationale. Israël va même souvent jusqu'à se présenter comme « la seule démocratie du Moyen-Orient ». Mais la politique israélienne d'apartheid est partie intégrante même de quelque chose d'aussi léger et joyeux qu'un spectacle musical.

Les fans palestiniens de votre musique, qui vivent sous la brutale occupation militaire d'Israël en Cisjordanie ou dans les conditions du siège hermétique de la bande de Gaza, ne seront pas autorisés à venir à Tel Aviv assister à votre spectacle. Bien sûr, ceci n'est qu'un petit exemple ; les privations causées par l'occupation vont bien au-delà de

l'interdiction d'assister à un concert. Tous les aspects des vies palestiniennes sont contrôlés par une armée d'occupation étrangère, depuis la possibilité d'étudier, de travailler ou de voyager jusqu'aux permis de construction sur leur propre territoire.

Voici un autre exemple. Les Voyageurs de la Liberté palestiniens (Palestinian Freedom Riders) ont récemment contesté la ségrégation dans les bus israéliens qu'ils ne sont pas autorisés à emprunter. Ces bus transportent des colons israéliens depuis et vers leurs domiciles illégalement construits sur des terres volées [1][2][3]. Des personnalités, et parmi elles de nombreux musiciens et artistes, sont venues voir par elles-mêmes le traitement des Palestiniens sous domination israélienne et se sont engagées à ne pas légitimer ces politiques racistes.

Le peuple palestinien se voit refuser des libertés fondamentales : la liberté de mouvement, la liberté d'accéder à leurs terres volées et la liberté de protester contre l'injustice sans subir une répression brutale[4]. Ceux qui vivent dans la bande de Gaza (56% d'entre eux étant des enfants) supportent un siège débilisant, limitant leur accès à l'eau, aux soins et traitements médicaux, et aux matériaux de construction [5].

À Silwan, près de Jérusalem Est, à 45 minutes du lieu prévu pour votre concert, des enfants sont enlevés de leurs maisons, en violation du droit international, et subissent de violents interrogatoires policiers sans l'assistance de leurs parents ou d'un avocat [6]. Tous ces crimes ont lieu à une heure seulement de votre futur concert.

Des représentants de la société civile palestinienne, incluant plus de 170 organisations différentes, de femmes, d'universitaires, de travailleurs, ont lancé un appel en faveur d'une campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) contre la politique israélienne. Ils demandent

en particulier aux artistes internationaux de ne pas se produire en Israël jusqu'à ce que cet état respecte ses obligations selon le droit international et change de politique [7].

Dans une cynique opération de relations publiques pour distinguer Tel Aviv d'Israël, des représentations données par des artistes internationaux à Tel Aviv sont utilisées pour vendre la ville comme une bulle « cool » et « éclairée ». Ceci est notoirement faux. Tel Aviv a été construite, ou pour être plus précis, étendue, sur les ruines de plusieurs villages palestiniens dont les habitants ont été tués ou expulsés pendant la Nakba, l'épuration ethnique qui a eu lieu en 1948 [8].

De plus, Tel Aviv est un pilier de la culture et de l'économie qui soutiennent l'apartheid d'Israël. Voici un lien à une photo d'une affiche officielle de la municipalité de Tel Aviv[9].

Et voici encore un autre exemple, particulièrement pertinent pour votre spectacle : les propriétaires du Block Club à Tel Aviv sont très fiers que le Ministre israélien des Affaires étrangères utilise leur nom dans ses vidéos promotionnelles. Ce même ministre qui « voit la culture comme un outil de propagande de premier plan et ne distingue pas entre propagande et culture »[10] (Traduit de l'hébreu : « Le Block club est connu comme un centre culturel et musical, où des artistes internationaux de premier plan se produisent régulièrement. Un lieu qui est reconnu, à la fois en Europe et aux États-Unis, comme l'un des meilleurs night-clubs du monde aujourd'hui. Si bien que le service de propagande du Ministère des Affaires étrangères l'a choisi pour représenter Israël dans une image officielle destinée à stimuler le tourisme » (Source en hébreu: [11])).

Le Ministère des Affaires étrangères d'Israël utilise tous les spectacles internationaux à Tel Aviv à de telles fins de



propagande.

Les faits montrent clairement que Tel Aviv n'est pas si sympathique, c'est la plateforme financière de l'apartheid et du militarisme.

De nombreux artistes sont venus ici pleins de bonne volonté, avec l'intention de se servir de leur art pour changer l'opinion publique israélienne et répandre un message de paix. Roger Waters était l'un d'eux (svp voir ci-dessous). Ces artistes ont finalement compris que leurs spectacles, malgré leurs bonnes intentions, ont été détournés et utilisés pour donner un feu vert à l'actuelle politique d'oppression d'Israël.

Voici quelques citations d'artistes importants et de personnalités :

-Roger Waters: « De mon point de vue, le contrôle odieux et draconien qu'Israël exerce sur les Palestiniens assiégés dans Gaza et les Palestiniens de la Cisjordanie occupée (y inclus Jérusalem Est), couplé au refus des droits des réfugiés à retourner dans leurs maisons en Israël, impose que les peuples impartiaux du monde entier soutiennent les Palestiniens dans leur résistance civile non violente. Pour moi, cela signifie déclarer mon intention d'exprimer ma solidarité non seulement avec les Palestiniens, mais aussi avec les milliers d'Israéliens qui désapprouvent la politique raciste et coloniale de leur gouvernement, en rejoignant la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre Israël, jusqu'à ce que cet état respecte les trois droits humains fondamentaux exigés par la loi internationale ». [12]

-Faithless: « Nous avons été sollicités pour donner quelques représentations cet été dans votre pays et c'est avec le cœur très lourd que j'ai eu le regret de refuser cette invitation. Alors que des êtres humains voient sciemment déniés non seulement leurs droits, mais aussi leurs besoins, ceux de

leurs enfants et de leurs grands-parents, j'ai le sentiment profond que je ne peux pas envoyer un signal, même tacite, que ceci est « normal », ou « ok » ». [13]

-Archevêque Desmond Tutu d'Afrique du Sud : « Les Boycotts, Désinvestissements et Sanctions internationaux contre le régime d'apartheid, combinés avec les luttes de masse à l'intérieur de l'Afrique de Sud, ont conduit à notre victoire ... De même que, pendant l'apartheid, nous avons dit aux artistes internationaux qu'il n'était pas approprié de se produire en Afrique du Sud dans une société fondée sur des lois discriminatoires et la ségrégation raciale, il serait aussi mal ... de se produire en Israël « ». [14]

À cause de tout ceci, nous vous demandons de reconsidérer votre participation au blanchiment de l'apartheid israélien. S'il vous plaît, dressez-vous contre l'oppression et en faveur de la libération, contre le racisme profondément enraciné et en faveur de la justice et de l'égalité pour tous.

Nous répondrons volontiers à toute question ou tout commentaire que vous pourriez avoir.

Bien à vous,

BOYCOTT! Soutien de l'intérieur à l'appel palestinien BDS

(URL: <http://boycottisrael.info/> , Email: [admin@boycottisrael.info](mailto:admin@boycottisrael.info) )

Source : <http://boycottisrael.info/content/israeli-citizens-please-do-not-legitimize-racism-occupation-and-apartheid-please-heed-palest>

**Traduction: Catherine G. pour la Campagne BDS France**

---

# La campagne pour les droits des Palestiniens en Europe

L'évolution de l'Union européenne (UE) en a fait un acteur important dans les configurations de pouvoir et la dynamique politique du Moyen Orient. Dans le cas du conflit israélo-palestinien, la politique de l'UE a été inconsistante et incohérente.

Malgré de nombreuses déclarations condamnant les violations par Israël du droit international, l'UE continue à coopérer avec Israël dans des domaines variés : science et technologie, transports (Espace aérien commun (EAC)), agriculture, navigation par satellite (Galileo) et services de police (EUROPOL). En accordant explicitement un tel soutien à Israël malgré ses nombreuses violations du droit international, reconnues internationalement, l'UE se fait complice de ces violations. Par exemple, parmi les bénéficiaires des bourses de recherches de l'UE et donc de l'argent de ses contribuables, figurent Aerospace Industries (IAI), l'entreprise publique qui fabrique les drones israéliens et des produits pour les champs de bataille, et Elbit, une compagnie critiquée pour sa participation au renforcement du contrôle israélien sur les territoires occupés et pour avoir fourni des technologies de surveillance pour la barrière de séparation israélienne en Cisjordanie. De fait l'UE et ses États-membres échouent à mettre en pratique le droit international, à promouvoir le droit des Palestiniens à l'auto-détermination, à faire usage d'une juridiction universelle et à faire respecter le droit européen.

L'échec de la communauté internationale à demander des comptes à Israël, l'échec de l'UE et de ses États-membres à respecter les dispositions pertinentes de sa propre constitution – qui affirme pourtant l'engagement de l'UE à respecter les droits et libertés fondamentaux – ont poussé la société civile européenne à intervenir et à agir pour obtenir un changement de politique.

Le comité de coordination européen pour la Palestine (ECCP) est la plus grande coalition européenne issue de la société civile en faveur des droits palestiniens ; elle est composée de 46 organisations non gouvernementales (ONG), de syndicats et d'associations de 20 pays européens. Nous travaillons en collaboration étroite avec une large gamme de partenaires, incluant des organisations palestiniennes, le mouvement global de solidarité avec la Palestine et des organisations israéliennes de défense des droits de l'homme, comme les *Anarchists Against the Wall* (Anarchistes contre le Mur), le *Boycott from Within* (Boycott de l'intérieur) et *The Israeli Committee Against House Demolitions* (Comité israélien contre les démolitions de maisons). L'ECCP soutient et a signé l'appel de 2005 du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions).

Notre but est d'encourager l'UE à adopter des mesures effectives pour garantir le respect des droits palestiniens, l'adhésion au droit international et la fin de l'impunité d'Israël pour ses violations et ses crimes. Nous exerçons donc des pressions sur les différents groupes et partis afin qu'ils intègrent la question des droits palestiniens lorsqu'ils discutent d'accords passés ou en négociation entre l'UE et Israël. Pour cela, nous assistons aux réunions des comités ; nous fournissons des informations précises aux membres du Parlement européen et aux autres agents de l'UE ; nous publions des prises de position en direction du grand public et des organes de l'UE, du cabinet de Catherine Ashton (Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la

politique de sécurité) et des médias ; nous lançons des campagnes publiques afin de réduire la collaboration de l'UE avec Israël; et nous promovons une culture des droits et responsabilités en organisant des séances publiques au Parlement européen.

**Plus précisément, nos campagnes récentes et en cours visant l'UE incluent :**

– une campagne publique contre l'Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) signé entre l'UE et Israël en 2011. Avec des milliers d'ONG qui ont rejoint la campagne, les participants, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme, ont envoyé plus de 50000 messages à leurs représentants au Parlement européen ;

– une campagne pour la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël, qui accorde à Israël des tarifs favorables pour l'exportation de produits vers l'UE. L'article 2 de l'accord exige sa suspension en cas d'abus contre les droits de l'homme ;

– une campagne pour l'interdiction dans l'UE des produits issus des colonies et des compagnies israéliennes qui les exportent. Les directives de juillet 2013 de l'UE sont un résultat de cette campagne et une première étape dans la bonne direction (voir ci-dessous) ;

– un appel pour l'embargo de l'armement européen d'Israël, soutenu par le Réseau européen contre le commerce des armes (*European Network Against Arms Trade*) ;

– une campagne contre le recours à la société G4S [entreprise internationale controversée pour ses activités dans les prisons israéliennes] pour les contrats de sécurité dans les bâtiments de l'UE, suivant une décision de l'UE de ne pas renouveler un précédent contrat avec G4S en avril 2012 ;

– des campagnes contre la revalorisation des relations économiques entre l'UE et Israël et des subventions européennes aux programmes de recherche israéliens, comme Horizon 2020, en particulier contre l'inclusion de compagnies israéliennes impliquées dans les colonies ou d'autres violations du droit international.

### **Directives de l'UE sur le financement**

En juin 2013, la Commission européenne a publié dans le Journal officiel de l'UE ses « Directives pour l'éligibilité des entités israéliennes et de leurs activités dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, en ce qui concerne les bourses, prix et instruments financiers subventionnés par l'UE à partir de 2014 ». Le document stipule que tout accord futur entre Israël et l'UE devra inclure une clause spéciale affirmant clairement que les colonies israéliennes dans les territoires occupés en 1967 ne font pas partie de l'état d'Israël et de ce fait ne sont pas inclus dans les accords entre Israël et l'UE.

Les nouvelles directives excluent toute entité israélienne ayant une activité dans les territoires palestiniens et syriens occupés de la participation aux instruments financiers de l'UE, comme les prêts. Parmi les entités exclues de ces prêts de la Banque d'investissement européen figurent des banques israéliennes importantes, comme la banque Hapoalim, la banque Mizrahi Tefahot et la banque Leumi, parce qu'elles opèrent illégalement dans les territoires palestiniens et syriens occupés, y compris en ayant des branches dans les colonies israéliennes illégales.

Pour la première fois, l'UE a adopté une position concrète en déclarant que des compagnies ou des institutions opérant dans les colonies israéliennes ne seront pas éligibles pour des subventions de l'UE. Ils y ont mis le temps !

Les directives ne constituent cependant pas une obligation

pour les États membres. Ce sont plutôt de simples recommandations. Cependant, si elles sont appliquées, des instituts universitaires ou gouvernementaux, ainsi que de nombreuses compagnies israéliennes et internationales, cesseront de recevoir des subventions de l'UE tant qu'ils maintiendront leurs activités dans les territoires occupés.

Ces Directives constituent une étape importante en ce qui concerne la politique de l'UE vis à vis d'Israël ; mais l'UE demeurera profondément complice de l'apartheid imposé par Israël, même si ces directives sont complètement appliquées. L'accord d'association entre l'UE et Israël garantit à Israël des arrangements commerciaux préférentiels et une participation aux programmes de l'UE. Le fait que cet accord est maintenu en dépit des violations constantes par Israël des droits des Palestiniens témoigne du consentement de l'UE à ce qu'Israël demeure impunie. De plus les nouvelles directives n'empêcheront pas les entreprises militaires israéliennes de recevoir des subventions de l'UE, ni les universités israéliennes d'obtenir des financements, malgré leur implication dans la recherche militaire et les projets de développements d'armes.

Ces mesures censées prendre effet au premier janvier 2014 sont extrêmement tardives, si l'on considère que l'UE a déjà déclaré que les colonies israéliennes des territoires palestiniens et syriens occupés sont illégales, qu'elles violent le droit international et contreviennent aux décisions des Nations Unies et de l'UE.

En dépit de telles décisions et d'une position prise de longue date sur l'illégalité des colonies, l'UE continue à importer des produits provenant des colonies israéliennes. Fait encore plus surprenant : deux semaines avant la publication des Directives du 5 juillet 2013, l'UE a accordé une subvention à Ahava – une société israélienne de cosmétiques d'une colonie

de Cisjordanie occupée, contribuant ainsi au délit de pillage. Sous l'égide de cet accord de subvention de l'UE, Ahava va coordonner le projet de recherche Super-Flex sur les produits cosmétiques. Plus de 6 millions d'euros (8 millions de dollars) du budget de ce programme viennent de fonds européens.

Les Directives elles-mêmes sont nettement insuffisantes pour inciter Israël à mettre fin à ses implantations, voire même à limiter leur expansion. Mais ce qui est important, c'est le fait que sous la pression des organisations de la société civile, l'UE a reconnu l'illégalité du régime israélien d'occupation dirigé contre le peuple palestinien et la nécessité de mettre un terme à certains aspects de sa profonde complicité dans le maintien de ce système illégal.

Avant la reprise de « pourparlers de paix », l'UE a émis des Directives concernant les entreprises, incluant l'étiquetage des produits, dont la publication était prévue fin 2013. Actuellement, la position officielle de l'UE est qu'il n'y aura pas d'adoption d'une nouvelle position avant la fin des négociations.

### **Vers un boycott**

Contrairement à ce qu'avancent les médias grand public en Europe, les directives ne constituent pas un boycott des colonies israéliennes. Ces recommandations exigent en pratique que toutes les entités exerçant en Israël et en dehors des frontières de 1967 fassent une distinction entre les colonies et Israël. Bien que les déclarations officielles de l'UE réaffirment leur position contre des sanctions imposées à Israël, nous avons pu constater en mars 2013 que 23 membres du Parlement européen de différents partis politiques ont interpellé Catherine Ashton, la Commissaire européenne à la politique étrangère, afin qu'elle suspende l'accord d'association UE-Israël. Voici ce qu'ils lui écrivaient : « La poursuite de l'autorisation de la colonisation du gouvernement



israélien de même que plusieurs actes de violations des droits humains abondamment documentés par les Nations Unies et les organisations internationales de droits humains, sont en violation des engagements pris par Israël dans l'article 2 de l'accord ».

Fait encore plus intéressant, la lettre a été initiée par des membres du Parlement européen appartenant à l'ALDE (Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe) qui avaient voté l'an dernier en faveur de l'ACA UE-Israël (Accord relatif à l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels).

Des organisations de la société civile et des droits humains ont travaillé dur avec les militants de la campagne BDS au cours des dernières années pour informer et convaincre les représentants officiels de l'UE sur la complicité de l'UE dans la violation par Israël du droit international et des droits humains des Palestiniens. Il était particulièrement important de fournir aux conseillers politiques et aux représentants officiels d'Israël et de la Palestine dans les institutions européennes, des rapports récents et des analyses d'organisations palestiniennes comme Al Haq et d'autres, rapports qui montrent l'impact des accords commerciaux UE-Israël sur les droits humains en Palestine. D'un autre côté, nous avons coopéré avec des juristes qui nous ont aidés à convaincre les représentants de l'UE que le soutien continu de l'UE aux sociétés israéliennes et internationales impliquées dans l'occupation est en contradiction avec le droit de l'UE lui-même. Des actions et manifestations contre la coopération de l'UE avec les sociétés profitant de l'occupation israélienne telles que G4S, Veolia et d'autres, démontrent que les organisations de la société civile s'opposeront systématiquement au soutien de l'UE à ces sociétés.

Les organisations de terrain de la société civile forcent l'UE à reconnaître sa responsabilité juridique dans la cessation des liens avec le régime israélien d'occupation et d'apartheid

vis-à-vis du peuple palestinien et aussi à reconnaître sa complicité dans le maintien de ce système illégal.

Un des enjeux pour les organisations de la société civile est de faire pression sur l'UE pour qu'elle mette en œuvre sa propre législation à l'égard des accords avec Israël et des entreprises militaires qui profitent de l'occupation. Des directives devraient aussi être adoptées de manière à mettre fin à la politique européenne d'attribution de fonds de recherche à des sociétés militaires israéliennes comme Elbit Systèmes, qui testent leurs systèmes sur les Palestiniens. Le complexe militaire israélien fournit l'armement et la technologie qui permet à Israël de commettre des atrocités et des violations quotidiennes des droits humains. Quant au domaine commercial, par exemple, le simple étiquetage des produits des colonies est insuffisant. Les produits des colonies devraient être interdits sur le marché européen. La prochaine étape, pour les organisations de terrain et de la société civile devrait être une campagne européenne appelant l'UE à lancer une interdiction des produits des colonies. De plus, il nous faut encore voir comment les directives vont être mises en œuvre.

Tandis que se poursuivent les négociations sur la participation d'Israël au programme Horizon 2020 de 70 millions d'euros de financement de la recherche, Israël et ses alliés ont fait tout ce qui était en leur pouvoir en matière de pression sur l'UE pour reporter ou ne pas appliquer les Directives. En signe de protestation, un groupe de 51 membres du Parlement européen a écrit à Catherine Ashton, la Commissaire européenne aux affaires étrangères, dernier appel en date auprès de l'UE pour ne pas édulcorer les nouvelles Directives qui prohibent la reconnaissance par l'UE de la souveraineté d'Israël sur la Cisjordanie et sur la bande de Gaza. Dans cette lettre, les parlementaires, de différents bords politiques, expliquent qu'ils « sont convaincus que les colonies israéliennes ne devraient pas profiter de l'argent

des contribuables européens ».

Aujourd'hui, il est important que nous fassions pression sur les députés européens et sur la Commission européenne pour nous assurer que les Directives sont pleinement et correctement appliquées. De plus, nous devons contrôler le futur accord UE-Israël pour agir en temps voulu contre tout rehaussement des relations économiques UE-Israël.

La société civile, les militants du BDS inclus, devra continuer à jouer un rôle important dans la veille sur l'application des Directives et dans la pression à exercer pour l'exclusion des fonds européens de toute entité israélienne inéligible à ces fonds. Nous devrions aussi travailler à obliger l'UE à reconnaître que l'apartheid israélien est le système en vigueur des deux côtés de la ligne verte de 1967. Enfin, l'UE a la responsabilité de faire reconnaître les violations des droits humains perpétrées par les organismes publics et privés israéliens contre les citoyens palestiniens d'Israël et contre les réfugiés palestiniens. Cette reconnaissance devrait se manifester par la réduction de la complicité de l'UE et par l'adoption d'instruments coercitifs de nature à interdire effectivement tout produit fabriqué, cultivé ou emballé dans les colonies israéliennes sur le marché européen ainsi que par l'arrêt de tout subventionnement de recherche de sociétés militaires israéliennes.

**Aneta Jerska** – coordinatrice du Comité de Coordination Européen pour la Palestine

<http://www.eccpalestine.org/campaigning-for-palestinian-rights-in-europe/>

Article publié dans Al-Majdal de Badil.

(Traduction CG et SF pour BDS France. 3 novembre 2013.)

---

# Ces boycotts qui aident les Palestiniens

Ben White expose les quatre raisons principales pour lesquelles un boycott des marchandises israéliennes profite au peuple palestinien.

*Les Palestiniens qui travaillent dans les colonies – contrairement à l'impression que veut donner la propagande pro-Israël – doivent endurer des conditions de travail déplorables et dégradantes.*

Alors que les gouvernements et les organisations de la société civile à travers le monde développent leurs efforts pour cibler les marchandises produites dans les colonies illégales d'Israël, le gouvernement israélien et les anti-BDS renforcent leur propagande contre la campagne BDS.

L'une des principales tactiques adoptées par ceux qui veulent enrayer l'afflux de boycotts consiste à déclarer qu'en fait, ces mesures nuisent aux Palestiniens. C'est sur une telle base que le ministère des Affaires étrangères israélien (MAE) s'oppose au boycott depuis quelques temps, mais vu les récents développements en Afrique du Sud et dans l'Union européenne, l'accent a été remis sur les effets contreproductifs d'une telle tactique.

Il y a eu des initiatives propagandistes israéliennes conjointes, gouvernement-colons, et un document officiel du MAE a même circulé sur « *les conséquences de l'étiquetage des produits des colonies sur l'économie palestinienne* ». « *Si les Européens réussissent à interdire les produits israéliens venant de Cisjordanie* » a déclaré en juin l'ambassadeur d'Israël aux Nations-Unies, « *il en résultera une perte d'emplois pour plusieurs milliers de Palestiniens* ».

Il est intéressant de noter ici qu'on retrouve un parallèle avec les arguments autrefois utilisés contre la campagne internationale de boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud et auxquels les militants de l'ANC étaient confrontés, prétendant que « *la population non blanche serait la première touchée par les boycotts extérieurs* ». Cette comparaison mise à part, l'argument est irrecevable, et ce pour quatre raisons.

La première : malgré la préoccupation affichée par les lobbyistes anti-BDS pour le bien-être du travailleur palestinien, le principal ennemi de celui-ci est, en réalité, l'occupation israélienne. Le régime colonial d'Israël – au cœur duquel on trouve les colonies – est caractérisé par les restrictions aux déplacements et par un accès discriminatoire aux terres, et régulièrement la Banque mondiale et le FMI soulignent qu'il est le principal frein à la croissance économique.

Rappel du contexte. Les colonies ont été à plusieurs reprises condamnées comme illégales au regard du droit international. La Résolution 452 du Conseil de sécurité des Nations-Unies décrit la politique de colonies de peuplement d'Israël comme « *n'ayant aucun fondement légal* » et constituant « *une violation de la Quatrième Convention de Genève* », un avis partagé par les Hautes Parties contractantes de la Convention. L'Assemblée générale des Nations-Unies et la Cour internationale de Justice ont adopté des avis similaires.

De surcroît bien sûr, l'impact des colonies sur la population palestinienne est considérable et désastreux, avec comme conséquences « *des agriculteurs palestiniens qui perdent leurs terres et leurs moyens de vivre* » comme l'a indiqué la Croix-Rouge. Les colonies et leur régime associé « *restreignent la capacité (des Palestiniens) à se déplacer librement* » ont déclaré les Nations-Unies, et constituent « *une violation grave de l'interdiction de discrimination* » (Amnesty International).

Deuxième raison : les Palestiniens qui travaillent dans les colonies – contrairement à l'impression que veut donner la propagande pro-Israël – doivent endurer des conditions de travail déplorables et dégradantes. En 2012, le contrôleur de l'État d'Israël a fait un rapport sur les zones industrielles des colonies de Cisjordanie et il a noté, entre autres, « *des risques graves pour l'environnement* », et des négligences « *dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène* » qui mettent en évidence un « *mépris pour la vie humaine* », et « *mettent réellement en danger le bien-être, la santé et la vie des travailleurs* ».

En outre, 93 % des travailleurs palestiniens dans les colonies « *n'ont ni syndicat ni comités pour les représenter* », et la plupart « *gagnent moins du salaire minimum israélien* ». Les permis de travail exigent « *l'approbation du Service de sécurité national israélien* » et on estime qu'un travailleur palestinien sur dix dans les colonies « *travaille en fait sur des terres qui leur ont été confisquées et appartenaient auparavant à leurs familles ou à l'un de leurs parents* ».

Troisième raison : évoquer les Palestiniens qui travaillent dans les colonies comme une raison pour ne pas cibler l'apartheid israélien pour le boycott relève d'un cynisme particulier, étant donné que la population occupée n'a que des possibilités très limitées d'emploi dans une économie et une société gravement sous pression du fait de la colonisation israélienne. Il n'est pas surprenant qu'une étude ait révélé que 82 % des travailleurs palestiniens « *ont le désir et la volonté de quitter leur travail dans les colonies, à condition qu'une alternative acceptable se présente* » – des alternatives qui ne se présentent pas, justement à cause de l'occupation israélienne.

En réalité et mis à part le parallèle avec l'époque de l'apartheid d'Afrique du Sud, ceux qui attaquent le boycott, au nom des « *travailleurs palestiniens* », renvoient à ce que prétendent ces sociétés qui défendent les ateliers

clandestins : « *Et alors, au moins ils ont un travail !* » – une raison fort justement rejetée par les militants des campagnes et les organisations des droits humains.

Enfin, quatrième raison : l'appel BDS émane des Palestiniens eux-mêmes, notamment des organisations comme les Comités palestiniens d'entre-aides agricoles (PARC – *Palestinian Agricultural Relief Committees*), l'Association des agriculteurs palestiniens (*Palestinian Farmers Association*), le Syndicat des agriculteurs palestiniens (*Palestinian Farmers Union*), et le Syndicat des comités du travail agricole (*Union of Agricultural Work Committees*). Les voix anti-BDS, du gouvernement israélien aux libéraux condescendants, ne tiennent aucun compte de ces exigences pour la solidarité et le boycott, mais fort heureusement, d'autres, beaucoup plus nombreuses, les entendent.

**Ben White** est journaliste indépendant, écrivain et militant, spécialiste Palestine/Israël. Il est diplômé de l'université de Cambridge.

Suivre sur Twitter : [@benabyad](https://twitter.com/benabyad)

**Du même auteur :**

[Un processus de paix qui protège Israël](#)

[Le gouvernement israélien intensifie la lutte anti-boycott](#)

[Pourquoi un boycott des universités israéliennes est pleinement justifié](#)

[Un syndicat d'étudiants au Royaume-Uni appuie les initiatives de boycott sur les campus](#)

[B.D.S. : Trois simples lettres, pour l'un des conflits les plus polémiques au monde, peuvent-elles écrire Libération ?](#)

[Une année déjà, depuis qu'Amir Makhoul a été emprisonné pour avoir exercé ses droits politiques](#)

[Semaine de l'apartheid israélien : un manuel du débutant](#)

[Beit Sahour : un microcosme de la colonisation israélienne](#)

[...]

16 août 2013 – [Al Jazeera](#) – traduction : Info-Palestine/JPP

---

# **Le message fort de Gideon Levy : le refuge ultime du patriote israélien, c'est le boycott**

Haaretz – 14 Juillet 2013

Quiconque s'inquiète réellement de l'avenir du pays doit maintenant être en faveur du boycott économique.

Une contradiction dans les termes? On a examiné les alternatives. Le boycott est le moindre mal et il pourrait avoir des effets bénéfiques de portée historique. C'est l'option la moins violente et celle qui a le moins de chances d'aboutir à un bain de sang. Elle serait douloureuse, comme les autres, mais les autres seraient pires.

Si l'on convient que le statu quo actuel ne peut durer toujours, c'est l'option la plus raisonnable pour convaincre Israël de changer. Son efficacité a déjà été prouvée. De plus en plus d'Israéliens ont pris conscience récemment de la menace que représente le boycott. Lorsque la ministre de la justice, Tzipi Livni alerte sur son développement et appelle, en conséquence, à sortir de l'impasse diplomatique, elle apporte une preuve de la nécessité du boycott. Elle et d'autres rejoignent ainsi le mouvement boycott, désinvestissement, sanctions. Bienvenue au club !



Le changement ne viendra pas de l'intérieur. C'est clair depuis longtemps. Tant que les Israéliens ne paient pas le prix de l'occupation, ou tout du moins ne font pas le lien entre la cause et l'effet, ils n'ont aucune raison d'y mettre fin. Et pourquoi le résident lambda de Tel Aviv devrait-il se soucier de ce qui arrive dans la ville de Jénine en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza ? Ces endroits sont très éloignés et pas particulièrement intéressants. Tant que l'arrogance et l'auto-victimisation continuent au sein du Peuple Elu, le plus élu du monde, toujours la seule victime, la situation réelle du monde n'y changera rien.

Nous disons que c'est de l'antisémitisme. Le monde entier est contre nous, sans que nous ne soyons responsables de son attitude à notre égard. Et par dessus le marché, en dépit de tout, le chanteur anglais Cliff Richard est venu se produire ici. L'opinion publique israélienne est pour l'essentiel coupée de la réalité – la réalité dans les territoires et à l'étranger. Et il y a ceux qui veillent à ce que cette déconnexion dangereuse se maintienne. Parallèlement à la déshumanisation et à la diabolisation des Palestiniens et des Arabes, les gens ici sont trop soumis à un lavage de cerveau nationaliste pour retrouver leurs esprits.

Le changement ne viendra que de l'extérieur. Personne – y compris bien sûr l'auteur de ces lignes- ne souhaite un nouveau cycle sanguinaire. Un soulèvement palestinien non-violent est une possibilité mais il est peu probable à court terme. Ensuite, il y a la pression diplomatique américaine et le boycott économique européen. Mais les Etats-Unis ne vont faire aucune pression. Si l'administration Obama n'en a pas fait, aucune autre Administration n'en fera. Et puis l'Europe. La ministre de la justice Tzipi Livni dit que le discours en Europe est devenu idéologique. Elle sait de quoi elle parle. Elle a aussi dit qu'un boycott européen ne s'arrêterait pas aux produits des colonies de Cisjordanie.

Il n'y a aucune raison qu'il s'y arrête. La distinction entre

les produits de l'occupation et des produits israéliens est une création artificielle. Ce ne sont pas les colons qui sont les principaux coupables, mais plutôt ceux qui cultivent leur existence. Tout Israël est immergé dans l'entreprise de colonisation, alors tout Israël doit en assumer la responsabilité et payer le prix pour cela. Tout le monde est impliqué dans l'occupation, y compris ceux qui ont envie de regarder ailleurs. Nous sommes tous des colons.

Le boycott économique a prouvé son efficacité en Afrique du Sud. Quand les milieux d'affaires du régime d'apartheid ont interpellé les dirigeants du pays en leur disant que la situation ne pouvait pas continuer comme cela, le sort en a été jeté. Le soulèvement, la stature de leaders tels Nelson Mandela et Frédéric de Klerk, le boycott des sportifs sud-africains et l'isolement diplomatique du pays ont bien sûr contribué à la chute de l'odieux régime. Mais le ton a été donné par les milieux d'affaires.

Et cela peut arriver ici aussi. L'économie israélienne ne résistera pas au boycott. Il est vrai qu'au début cela va accroître le sentiment de victimisation, d'isolement et le nationalisme, mais ce ne sera pas le cas à long terme. Le boycott pourrait donner lieu à un changement majeur d'attitude. Lorsque les milieux d'affaires s'adresseront au gouvernement, le gouvernement écouterait et peut-être agirait. Quand la détérioration touchera le porte-monnaie de chaque citoyen, davantage d'Israéliens se demanderont, peut-être pour la première fois, de quoi il s'agit et pourquoi cela arrive.

Il est difficile et douloureux, presque impossible pour un Israélien qui a passé toute sa vie ici, qui n'a pas boycotté le pays, qui n'a jamais envisagé d'émigrer et qui se sent de tout son être attaché à son pays, d'appeler à un tel boycott. Je ne l'ai jamais fait. J'ai compris ce qui motive le boycott et j'ai pu y trouver des justifications. Mais je n'ai jamais appelé d'autres à faire ce pas. Néanmoins, Israël s'engageant dans une nouvelle phase de paralysie profonde tant

diplomatique qu'idéologique, l'appel au boycott est une exigence, dernier refuge d'un patriote.

Traduction SF, 15 juillet 2013

---

## Compte rendu de la conférence BDS palestinienne du 8 juin à Bethléem

Ramallah, 8 juin 2013

Le 8 juin 2013, le Comité national palestinien BDS (BNC) [1] a organisé sa « quatrième conférence nationale BDS » à l'université de Bethléem, sous le slogan : « **Boycotter Israël et s'opposer à la normalisation contribuent à la libération, au retour des réfugiés et à l'autodétermination** ». Avec 700 participants, principalement des représentants des entités membres du Comité national, dont les partis politiques, les syndicats, les associations de femmes, les syndicats professionnels, les groupes de jeunes et étudiants, et d'autres organisations de la société civile, la conférence a été saluée par plusieurs commentateurs comme un « tournant » pour le travail local du mouvement BDS. Une partie substantielle du mérite en revient aux efforts désintéressés de dizaines de volontaires – surtout des jeunes -, capables et dévoués, qui ont travaillé de longues semaines pour organiser tous les aspects de la conférence.

Des membres du Conseil législatif palestinien et du Comité exécutif de l'OLP ont aussi pris part à la conférence, soulignant la reconnaissance officielle de l'influence et de l'impact croissants du mouvement BDS.

Cette conférence nationale BDS a fourni une tribune éminente pour échanger les idées parmi les militants palestiniens, jeunes et étudiants, syndicalistes, militantes femmes, décideurs, intellectuels, universitaires, représentants du secteur privé et principaux réseaux d'ONG.

La conférence visait à promouvoir et à permettre le développement efficace, dans la société palestinienne, de campagne BDS sectorielles avec des stratégies claires et des équipes de direction. En décrivant comment Israël cherche de plus en plus des « feuilles de vigne » palestiniennes ou plus largement arabes pour dissimuler la montée de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid, un des principaux thèmes traités a été celui de la normalisation économique, universitaire, culturelle, de jeunesse et dans le secteur des TIC, avec Israël – et les moyens de l'affronter.

Après l'hymne national, Mme **Haitham Arar**, représentante de l'Union générale des femmes palestiniennes au BNC, a introduit les orateurs invités de la session d'ouverture intitulée « **Le boycott d'Israël, une résistance enracinée, contemporaine et universelle** ». Frère **Peter Bray**, président de l'université de Bethléem, a commencé par un discours d'accueil soulignant l'importance du mouvement BDS comme trame efficace d'éducation et d'action non-violente élèvant la conscience publique et donnant des moyens à différents secteurs de la société pour participer à la lutte pour la liberté et les droits humains. Mme **Fadwa Barghouthi** a lu un message de soutien de **Marwan Barghouthi**, un haut dirigeant du Fatah membre du Conseil législatif palestinien, incarcéré illégalement par Israël. Mme **Abla Saadat** a ensuite délivré un message de soutien d'**Ahmad Saadat**, le Secrétaire général emprisonné du Front populaire de libération de la Palestine. Les deux messages confirmaient la ferme approbation du BDS – en tant que stratégie principale de résistance et de solidarité mondiale avec les droits des Palestiniens – par les leaders de la lutte nationale palestinienne.

Le Dr. **Moustafa Barghouthi**, Secrétaire général de l'Initiative nationale palestinienne a fait un discours de la part des

Forces nationales et islamiques en Palestine, un des principaux piliers du BNC, dans lequel il a renouvelé la ferme conviction des partis politiques palestiniens de la futilité de négociations, vus l'actuel déséquilibre de pouvoir et l'hégémonie des USA. Le Dr. Barghouthi a souligné que l'unité nationale, une résistance populaire montante, une solidarité internationale effective, particulièrement sous la forme du BDS, sont les composantes nécessaires d'une stratégie palestinienne pour mettre fin à l'occupation et à l'apartheid israéliens et pour parvenir à l'autodétermination, au retour des réfugiés et à l'établissement d'un État palestinien souverain et indépendant avec Jérusalem comme capitale. Il a chaudement salué le BNC et le mouvement BDS, localement et internationalement, pour ses succès spectaculaires récents et a appelé à l'escalade d'un boycott général d'Israël pour l'isoler, comme le fut l'Afrique du Sud de l'apartheid.

L'archevêque sud-africain **Desmond Tutu**, un des plus éminents supporters du BDS contre Israël, s'est adressé à la conférence via une vidéo enregistrée, disant qu'il était « certain » que le peuple palestinien parviendrait un jour à sa liberté, où il pourra marcher debout avec dignité dans une Palestine libre – suscitant un tonnerre d'applaudissements. Ce fut suivi par un autre message de solidarité enregistré de **Roger Waters**, célébrité mondiale fondateur des Pink Floyd, dans lequel il saluait la conférence et réaffirmait son ferme soutien aux BDS jusqu'à ce que les Palestiniens jouissent de la liberté, de la justice et de droits égaux.

La session inaugurale fut conclue par le principal discours du BNC, présenté par vidéoconférence par le Dr. **Haidar Eid**, professeur associé à l'université Al-Aqsa dans la bande de Gaza assiégée et membre du Comité directeur de la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI). Le Dr Eid expliqua la philosophie et les stratégies du BDS, son inspiration sud-africaine et certains de ses principaux succès. Il donna aussi un aperçu des multiples défis, internes et externes, confrontés par le mouvement, en soulignant certaines des preuves les plus

importantes de l'impact du mouvement sur le système de occupation, colonisation et apartheid d'Israël.

Sous le titre « **Initiatives BDS : locales, arabes et internationales** », la première session débuta, présidée par Mme **Rif'a Abu-Reesh**, représentante de la Coalition mondiale palestinienne du droit au retour, la plus vaste alliance de groupes palestiniens, dans et hors de Palestine, militant pour le droit du retour des réfugiés palestiniens. Elle inclut un certain nombre de rapports sur des expériences réelles de boycott et sur les importantes leçons apprises. **L'archevêque Attallah Hanna** parla de l'expérience du groupe «Kairos Palestine » et de son rôle pour répandre le BDS mondialement parmi les Eglises. Le Dr. **Samah Idriss**, un éditeur et auteur libanais bien connu, parla de Beyrouth par vidéoconférence sur l'expérience pionnière libanaise du boycott des entreprises complices de l'occupation et des violations du droit international par Israël. Le Dr. **Tayseer Maray** présenta les formes particulières de boycott adoptées dans les Hauts du Golan syrien occupé, malgré le siège et l'isolement imposés par Israël. Le Dr. **Mohsen Abu Ramadan**, représentant du réseau des ONG palestiniennes (PNGO) au BNC, parla depuis Gaza des expériences de boycott là bas et de leurs principaux succès.

**Yafa Jarrar**, un militant de Toronto, Canada, présenta un rapport sur la « Semaine de l'apartheid israélien », la principale activité BDS annuelle sur les campus. La militante et avocate **Nisreen Al-Haj Ahmad** présenta les principaux éléments de la campagne BDS arabe contre G4S et sa stratégie. Le Dr. **Samia Botmeh**, directrice du Birzeit University Center for Development Studies et membre du comité directeur du PACBI, souligna certaines des principales réussites du boycott académique et culturel d'Israël. **Imad Temiza**, le jeune président déterminé du syndicat des services postaux palestiniens, présenta la stratégie de son syndicat dans la promotion d'un boycott des services postaux israéliens. Le militant **Mazen Al-Azzeh**, un leader de l'Initiative nationale palestinienne à Bethléem, parla des caractéristiques et des succès principaux de la campagne locale « Bader » pour le

boycott des produits israéliens. Un jeune animateur de Salfit, **Diaa' Shtayyah**, présenta une campagne pour déclarer Salfit « libre de produits israéliens ». **Amjad al-Kassis**, un expert en droit international du centre Badil de Bethléem, traita du nettoyage ethnique systématique des communautés palestiniennes par Israël et de l'importance des sanctions pour s'y opposer. Finalement, **Raja Zaatry**, présidente de la branche de Haïfa du parti communiste israélien, représenta le nouveau groupe formé, BDS48, expliquant les principales perspectives et difficultés rencontrées par le groupe pour répandre BDS parmi les citoyens palestiniens d'Israël.

La deuxième session, intitulée « **Les formes de la normalisation et comment les combattre** », a été présidée par M. **Rasem Obeidat** de la Civic and National Commission de Jérusalem occupé. Le Dr. **Islah Jad**, directrice du Centre des études féminines à l'université Birzeit et membre du Comité directeur du PACBI, présenta les principes et les lignes directrices du document définissant la normalisation, adopté par les représentants de la majorité absolue de la société civile à la première conférence nationale du BDS en 2007. Puis Mme **Rania Elias**, directrice du centre culturel Yabous de Jérusalem et membre du comité directeur du PACBI, donna un aperçu des projets de normalisation culturelle et de quelques succès des militants BDS pour contrecarrer de tels projets, particulièrement à Jérusalem. Le Dr. **Yousef Abd Al-Haq**, un grand économiste, traita de la normalisation économique qui d'après lui est la forme la plus dangereuse. Le Dr. **Abdul-Rahim Al-Shaikh** présenta un argument décisif contre la normalisation académique, en donnant des exemples de sa manière de miner la lutte pour l'autodétermination. La dernière présentation de cette session fut par le jeune militant **Zaid Shuaibi**, responsable réseau et liaisons au BNC, sur la normalisation de la jeunesse et des étudiants et son rôle dans la captation des esprits et la mise à l'écart de la lutte pour les droits des Palestiniens.

À la fin de la session, surprenant l'audience, un écran apparut avec une photo du célèbre chanteur libanais **Marcel**

**Khalifeh**, qui s'adressait depuis Beyrouth à la conférence, en soulignant l'importance de « dire NON » et de se dresser contre la tyrannie. Il salua le mouvement de boycott, en se focalisant sur le rôle du boycott culturel dans la lutte palestinienne et arabe pour la liberté et l'émancipation. La réponse de l'audience fut un applaudissement puissant et prolongé.

Sous le titre « **Face au public : les dirigeants palestiniens et les représentants de la société civile répondent aux questions sur le boycott Israël et l'opposition à la normalisation** », la troisième session de la conférence, de loin la plus agitée, fut présidée par **Nasfat Khuffash**, représentant de l'Institut national des ONG au secrétariat du BNC. Il introduisit les orateurs : Le Dr. **Taisir Khaled**, membre du Comité exécutif de l'OLP, le Dr. **Jawad Naji**, Ministre palestinien de l'économie nationale et **Omar Barghouti**, représentant le BNC. Cette session a fourni un forum exceptionnel sur la responsabilité démocratique et le questionnement des dirigeants. Un grand nombre de questions critiques et d'interventions furent soulevées, dont certaines étaient percutantes, voire coléreuses, reflétant le mécontentement public palestinien général à propos des réalisations de l'AP et de l'OLP concernant la résistance à l'occupation et la lutte pour les droits des Palestiniens.

Malgré une altercation verbale entre le ministre de l'AP et un membre de l'audience, qui créa un chaos temporaire dans la grande salle et causa finalement le départ du ministre, cette expérience de démocratie populaire souligne par elle-même l'importance de la liberté d'expression, du respect des différences d'opinion et du besoin que les dirigeants rendent compte sur tout ce qui concerne les préoccupations des citoyens, particulièrement sur les droits nationaux et les moyens de les défendre.

Après la troisième session, **Alaa Muhanna**, un jeune écrivain palestinien druze de Galilée objecteur de conscience, fit part de son expérience du refus du service militaire obligatoire dans l'armée d'occupation, analysant la tendance croissante au



rejet du service militaire par les Palestiniens druzes comme une forme de boycott et d'expression de l'unité du peuple palestinien partout.

À la fin de la conférence, les centaines de participants se séparèrent en ateliers sectoriels concomitants qui firent la synthèse de beaucoup d'assemblées préparatoires tenues pendant les quelques mois précédant la quatrième conférence nationale BDS. Des plans d'action sectorielle d'un an furent établis et les groupes de suivi furent formés dans les neuf ateliers parallèles. Il est utile de mentionner que l'Union générale des femmes palestiniennes fut LE membre le plus actif dans l'organisation des assemblées préparatoires avant la conférence : elle tint 7 assemblées dans les différents gouvernorats de Cisjordanie occupée et à Gaza.

**De loin, la quatrième conférence nationale BDS fut l'événement BDS le plus réussi jamais tenu en Palestine. Même s'il reste beaucoup à faire, le BNC à l'espoir que la conférence contribuera significativement à la montée du militantisme de base BDS partout parmi les Palestiniens et pour poser les bases du décollage attendu depuis longtemps de la campagne BDS dans le monde arabe.**

[1] le BNC est la plus vaste coalition palestinienne, incluant des représentants des principaux partis politiques, des réseaux de réfugiés, des organisations de masse (femmes, étudiants, agriculteurs, enseignants, écrivains, etc.), des syndicats, des réseaux d'ONG et des associations professionnelles. C'est la référence palestinienne pour le mouvement BDS mondial.

Traduction: JPB – CCIPPP

---

# Des Israéliens contre l'apartheid écrivent aussi à Julien Clerc

Cher Julien Clerc,

Nous sommes des citoyens israéliens, mobilisés contre les politiques de racisme, d'occupation et d'apartheid de notre gouvernement. Nous connaissons et aimons votre musique, et nous admirons votre travail pour la promotion des principes des droits de l'homme, en particulier en tant qu'ambassadeur de bonne volonté pour le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR). Nous voudrions vous demander de ne pas vous produire à Tel Aviv pour l'instant. S'il vous plaît, reportez votre concert à une période où notre gouvernement respectera la démocratie. Les Palestiniens savent très bien ce que cela signifie d'être des réfugiés sans maison et sans Etat.

Plusieurs quartiers de Tel Aviv, non loin du lieu où votre concert est programmé, ont été construits sur les ruines de villages palestiniens, dont les habitants ont été expulsés et forcés à fuir en 1948 pendant la Nakba. De nombreux réfugiés palestiniens, ou leurs descendants, vivent aujourd'hui dans des camps de réfugiés à Gaza, qui est étranglée par le contrôle militaire d'Israël, ou en Cisjordanie, qui est sous occupation israélienne directe et brutale. La Nakba est un processus qui continue : le gouvernement israélien déplace et expulse des Palestiniens de différents secteurs sous son contrôle, dans le but de maintenir une majorité juive sur autant de terre que possible.

Par exemple : \* Notre gouvernement a entrepris actuellement l'expulsion des communautés palestiniennes des collines du Sud d'Hébron en déclarant leurs zones d'habitat « zone de tirs

militaires

»

(<http://www.btselem.org/publications/fulltext/918>). Ces gens, comme les autres Palestiniens sous occupation, sont torturés, maltraités et opprimés par l'armée israélienne. \* Ce mois-ci, notre gouvernement a voté en faveur d'un plan raciste à grande échelle visant à déraciner des dizaines de milliers de citoyens bédouins d'Israël dans la région du sud Néguev, dans le but de construire des agglomérations qui seront habitées principalement par des citoyens juifs d'Israël ([http://www.avaaz.org/en/petition/Stop\\_Prawer/](http://www.avaaz.org/en/petition/Stop_Prawer/)). La politique continue raciste et violente de notre gouvernement revêt de nombreux aspects. Nous tenons également à citer l'emprisonnement illégal et les abus d'Israël contre les enfants palestiniens (<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/04/palestinian-detained-children-education-israel.html>).

En outre, vos fans palestiniens qui vivent à Gaza et en Cisjordanie sous occupation israélienne ne seront pas autorisés à traverser la soi-disant « ligne verte » pour venir écouter des concerts tels que le vôtre à Tel Aviv. En réponse aux violations israéliennes des droits de l'homme et du droit international, plus de 150 ONG de la société civile palestinienne ont appelé à une campagne mondiale de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS).

Dans le cadre de cette campagne, il est demandé aux artistes internationaux de ne pas se produire en Israël tant que notre gouvernement n'inversera pas sa politique. Cette campagne fait suite à une lutte similaire, il y a plusieurs décennies, contre l'apartheid en Afrique du Sud. Tel Aviv est la nouvelle Sun City, et nous demandons à des artistes comme vous de ne pas jouer dans cette ville. Comme l'Afrique du Sud de l'apartheid, le gouvernement israélien essaie d'exploiter les représentations et concerts internationaux en Israël, comme le vôtre, pour faire passer le pays pour un « lieu cool, amical et démocratique ». Au vu de ce qui précède, nous voudrions

vous demander de ne pas vous produire en Israël pour l'instant.

S'il vous plaît, reportez votre concert à une période où notre gouvernement respectera la démocratie. Nous serons heureux de répondre à toute question ou commentaire que vous pourriez faire.

Cordialement,

Boycott! Supporting the Palestinian BDS Call from Within (aka Boycott from Within) Boycott ! En soutien à l'appel palestinien BDS de l'intérieur (c-à-d Boycott de l'intérieur) boycottisrael.info admin@boycottisrael.info

Traduction: MR pour la Campagne BDS France

---

**Dear Julien Clerc, We are Israeli citizens, We would like to ask you not to perform in Tel Aviv**

Dear Julien Clerc,

We are Israeli citizens, active against our government's policies of racism, occupation and apartheid.

We know and love your music, and we admire your efforts for the promotion of human rights principles, especially as a goodwill ambassador for the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). We would like to ask you not to perform in Tel Aviv for now. Please postpone your concert to a time when our democracy is respected by our government. The Palestinian people know very well what it means to be homeless and

stateless refugees. Several neighborhoods in Tel Aviv, not far from where your concert is scheduled to take place, were founded on the ruins of Palestinian villages, whose inhabitants had been expelled or forced to flee in 1948 during the Nakba. Many Palestinian refugees, or their descendants, reside nowadays in refugee camps in Gaza, which is under Israel's strangulating military control, or in the West Bank, which is under Israel's direct brutal occupation.

The Nakba is an ongoing process: The Israeli government displaces and expels Palestinian from numerous areas under its control. in order to maintain a Jewish majority over as much land as possible.

For example:

\* Our government is now pursuing the expulsion of Palestinian communities in the South Hebron Hills through the declaration of their habitat as a military firing zone (<http://www.btselem.org/publications/fulltext/918>). In the meantime, these people, like other Palestinians under occupation, are being tortured, abused and oppressed by the Israeli army.

\* Just this month, our government has voted in favour of a large scale racist plan to uproot tens of thousands of Bedouin citizens of Israel in the southern Negeb area, in order to build communities which will be

inhabited mostly by Jewish citizens of Israel (

[http://www.avaaz.org/en/petition/Stop\\_Prawer/](http://www.avaaz.org/en/petition/Stop_Prawer/))

There are many aspects to our government's ongoing racist, violent

policies. We would also like to note Israel's illegal imprisonment and

abuse of of Palestinian children

(

<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/04/palestinian-detained-c...>

)

Furthermore, Palestinian fans of your music who live in Gaza or in the West

Bank under Israel's occupation are not even allowed to cross the so-called

« green line »and come to Tel Aviv for concerts such as yours.

In response to Israel's violations of human rights and international law,

more than 150 Palestinian civil society NGOs have called for a global

campaign of boycott, divestment and sanctions (BDS). As part of the

campaign, international artists are asked not to perform in Israel until

our government reverses its policies.

This campaign follows a similar struggle several decades ago against

apartheid South Africa. Tel Aviv is the new Sun City, and we are asking

artists like you not to play in this city. Just like apartheid south

Africa, the Israeli government tries to exploit international performances

in Israel, such as yours, to market it as a « cool, friendly and democratic

place ».

In view of the above, we would like to ask you not to perform in Tel Aviv for now, Please postpone your concert to a time when democracy is respected by our government.

We will gladly address any questions or comments you may have.

Sincerely,

Boycott! Supporting the Palestinian BDS Call from Within (aka Boycott from Within)

\*

boycottisrael.info  
[admin@boycottisrael.info](mailto:admin@boycottisrael.info)

<http://boycottisrael.info/content/dear-julien-clerc-we-are-israeli-citizens-we-would-ask-you-not-perform-tel-aviv>

---

# Cinq raisons pour lesquelles le professeur Stephen Hawking a raison de boycotter Israël

Comme l'a annoncé le **Comité britannique pour les Universités de Palestine (BRICUP)** et repris par la suite **The Guardian**, **Reuters** et d'autres, le professeur **Stephen Hawking**, physicien et cosmologue de renommée mondiale, a décidé de tenir compte de l'appel palestinien au boycott et de quitter une conférence

israélienne mise sur pied par le président **Shimon Peres** en juin. Après une certaine confusion initiale, la chose a été confirmée – **Hawking** se tiendra à l'écart de la conférence pour des raisons politiques. (\*)

Voici cinq raisons pour lesquelles le professeur **Hawking** a raison d'appliquer un boycott :

## 5. Le blanchiment de l'apartheid

Le gouvernement israélien et divers groupes de pression utilisent des événements comme la « **Conférence présidentielle** » pour blanchir les crimes passés et actuels d'Israël. Il s'agit d'une tactique parfois appelée le « **rebranding** » (changement d'image, réétiquetage). Comme l'a expliqué un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères après le massacre de **Gaza** en 2009, c'est le genre d'approche qui à l'intention « *d'envoyer des romanciers et écrivains bien connus à l'étranger, des compagnies de théâtre ou des objets d'art* » afin de « *montrer la meilleure facette d'Israël, de sorte qu'on ne pense pas à nous en fonction du seul contexte de la guerre* ». La « **Brand Israël – Label Israël** » vise entièrement à créer une image positive d'un pays qui est la cible des militants des droits de l'homme dans le monde entier – comme si ses innovations technologiques ou ses conférences de haut niveau pouvaient cacher la réalité de l'occupation et de l'épuration ethnique.

## 4. Shimon Peres

En dépit de sa réputation de « *colombe* » en **Occident**, la carrière de **Peres** à ce jour comprends des crimes de guerre au **Liban**, le soutien des punitions collectives infligées aux **Palestiniens** de **Gaza** et, lors de discussions privées, d'incitations contre les citoyens non juifs. Tout le monde ferait bien d'éviter une conférence accueillie par un tel hypocrite. Le simple fait de n'être pas **Ariel Sharon** n'enlève rien à la chose ; **Peres** devrait être inscrit pour un petit



voyage à **La Haye**, et non pour accueillir des dignitaires et célébrités de l'étranger.

### **3. Le boycott n'est pas incompatible avec le « dialogue »**

Contrairement au discours des officiels et sympathisants israéliens, le boycott n'est pas opposé au dialogue. La décision de **Hawking**, par exemple, signifiera que des gens vont discuter de la politique et des stratégies israéliennes en vue de mettre un terme à l'occupation. Ce n'est nullement atypique – les initiatives **BDS** encouragent souvent un échange sensé de points de vue et de perspectives. Toutefois, certaines personnes abusent du concept de dialogue pour défendre un statu quo asymétrique qui laisse intacte une dynamique de pouvoir colonial où, pour reprendre les mots du poète sud-africain **James Matthews**, « *l'opresseur est assis paré de son butin / sans le moindre désir de partager l'égalité : laissant les opprimés cherchant la chaleur / auprès du feu éteint / du dialogue* ». Le boycott n'a rien à voir avec le fait d'avoir ou pas des conversations – il s'agit d'une demande de comptes et d'une opposition concernant des violations fondamentales des droits d'un peuple. Assister et résister à la réalité de l'apartheid israélien engendre un dialogue qui est pleinement conçu dans le contexte de l'égalité et de la décolonisation.

### **2. L'impunité et la responsabilité**

Le boycott s'appuie solidement sur la réalité bien documentée de la politique israélienne. Le **ministère américain des Affaires étrangères** fait état de la « *discrimination institutionnelle* » à laquelle sont confrontés les citoyens palestiniens, tandis que **Human Rights Watch** affirme qu'Israël maintient un « *système à deux vitesses* » en **Cisjordanie**. Depuis le contrôle et la distribution « *discriminatoires* » des ressources en eau (**Amnesty International**) jusqu'au « *transfert forcé de la population autochtone* » (**Union européenne**), il n'est pas étonnant que la **Commission de l'ONU sur l'élimination de la discrimination raciale** a rapporté

qu'**Israël** enfreignait des interdictions de « *ségrégation raciale et d'apartheid* ».

Les implantations illégales sont utilisées pour coloniser la **Cisjordanie** ; les **Palestiniens** de **Gaza** subissent un blocus et des bombardements ; les **Palestiniens** de **Jérusalem-Est** sont confrontés à la démolition de leurs maisons et, pendant tout ce temps, évidemment, des réfugiés palestiniens expulsés et vivant à quelques kilomètres à peine de leurs propriétés sont toujours empêchés de rentrer chez eux sur base du fait qu'ils ne sont pas juifs. Et remarquez que la ligne de discours « *Mais alors, et la Chine, le Myanmar, la Syrie, etc. ?* » est absolument déplacée ici (en même temps qu'elle place **Israël** en compagnie plutôt intéressante). Un boycott est une tactique, conseillable dans certains contextes et pas dans d'autres. Il ne concerne pas l'ampleur d'une injustice ou de mauvais agissements. Il concerne une stratégie ciblant systématiquement des violations des droits de l'homme et des infractions aux lois internationales et ce sont les colonisés mêmes qui la réclament. Ce qui nous amène à ceci...

## **1. L'appel des Palestiniens à la solidarité**

Les **Palestiniens** souffrant de l'apartheid israélien réclament les **Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS)** en tant que stratégie en vue de l'obtention de leurs droits fondamentaux, et c'est un fait que de nombreux sionistes choisissent d'ignorer quand ils s'en prennent aux campagnes de boycott. L'appel de la société civile palestinienne en faveur des **BDS** a été officiellement lancé le 9 juillet 2005, un an après l'avis consultatif de la **Cour internationale de justice** à propos de l'**illégalité du Mur de séparation d'Israël**. Parmi les signataires de l'appel aux **BDS**, on trouve des représentants des **Palestiniens** en **Cisjordanie** et à **Gaza**, des citoyens palestiniens d'**Israël** et des réfugiés palestiniens. Depuis lors, un nombre sans cesse croissant de personnes en provenance des universités, des milieux artistiques, des syndicats et des communautés religieuses ont répondu à l'appel

aux **BDS** par des initiatives qui attirent fermement l'attention sur les violations incessantes des lois internationales par Israël et sur la nécessité de mettre un terme à la complicité dans ces crimes. Il convient de féliciter le professeur **Hawking** pour avoir demandé leur avis aux universitaires palestiniens et pour avoir tenu compte de leur demande de solidarité internationale au cours d'une lutte de plusieurs décennies en faveur de la liberté et de la justice.

Publié le 9 mai sur [Al Jazeera](http://www.pourlapalestine.be). Traduction pour le site : <http://www.pourlapalestine.be> : JM Flémal.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale d'Al Jazeera.

*(\*) Déjà en 2009 Stephen Hawking condamna fermement la guerre d'agression d'Israël contre Gaza comme vous pouvez l'entendre dans cette vidéo. (ajoute de la rédaction de ce site) :*

L'auteur de l'article, **Ben White** est un journaliste freelance, écrivain et activiste spécialisé dans les questions concernant la **Palestine** et **Israël**. Il visite régulièrement la région depuis 2003 et ses articles ont été largement publiés dans *The Guardian's Comment is free*, *Al Jazeera*, *New Statesman*, *Salon*, *Christian Science Monitor*, et bien d'autres.

Son dernier ouvrage de, [\*\*Palestinians in Israel: Segregation, Discrimination and Democracy\*\*](#) (*Les Palestiniens en Israël : ségrégation, discrimination et démocratie*) a été publié par Pluto Press.

Vous pouvez suivre Ben White sur **Twitter** : @benabyad

**Source:** <http://www.pourlapalestine.be>

---

# Etiquetage ou interdiction des produits des colonies ?

Christophe Perrin (BDS France)

Les Pays-Bas vont demander aux distributeurs commerciaux bataves de bien vouloir mettre en œuvre des mesures d'étiquetage permettant de différencier les produits issus des colonies israéliennes. Ils rejoignent ainsi l'Angleterre et le Danemark qui ont déjà pris des mesures similaires. A l'instar de ceux-ci, l'exécutif hollandais ne prévoit aucun régime de sanctions en vue de faire respecter ces « recommandations » par les réseaux de distribution. Précision importante qu'il a tenu à apporter lors de l'annonce de ces mesures : « l'importation de produits des colonies n'est pas illégale ».

Ces mesures portant sur l'étiquetage des produits des colonies suscitent un débat. Pour certains, elles iraient dans le bon sens. Elles tendraient à démontrer que les institutions et les gouvernements européens jugeant les colonies israéliennes illégales et présentant un obstacle à la réalisation de la paix, ont enfin pris la décision d'agir en mettant en œuvre le droit. Il s'agirait d'un premier pas.

Pour d'autres, l'étiquetage des produits des colonies serait un faux problème. Les mesures prises en ce sens constitueraient un dérivatif dont les conséquences seraient néfastes pour les Palestiniens. Elles viseraient avant tout à donner le change à peu de frais à des opinions publiques européennes soucieuses du respect du droit des palestiniens, et qui majoritairement condamnent les violations du droit commises par Israël. Dans cette affaire d'étiquetage, l'objectif de ses promoteurs ne relèverait pas du respect du

droit international et du droit communautaire. Au contraire, ces mesures juridiques « molles » viseraient à les déconstruire, à les délégitimer en tant que références premières nécessaires à un règlement juste de la question.

Se forger une opinion nécessite assurément d'écouter les premiers intéressés que sont les Palestiniens. Ce sont eux qui sont confrontés aux entreprises coloniales dont la production et la commercialisation des produits représentent un préjudice majeur. Il est notable que les Palestiniens, les paysans et leurs syndicats pas plus que les réseaux de résistance de la société civile ne demandent l'étiquetage de ces produits en Europe mais l'interdiction de leur commercialisation. Cette demande explicite a été réaffirmée dans l'appel du 4 février 2013 « Farming Injustice: End all Trade with Israeli Agricultural Companies » à l'occasion d'une journée mondiale d'action contre les entreprises agro-alimentaires israéliennes. Toutes les organisations paysannes palestiniennes ont signé cet appel l'inscrivant dans le cadre de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

Il paraît également nécessaire d'examiner l'état du droit sur la question des produits des colonies. Cet examen permettra de considérer et d'évaluer au regard du droit le bien fondé – ou non – de l'interdiction demandée par les Palestiniens et des mesures d'étiquetage proposées par certains gouvernements européens.

## **I – Produits des colonies, que dit le droit international ?**

La situation des Territoires Palestiniens est extrêmement claire du point de vue juridique. Depuis la guerre lancée en 1967 par Israël et l'occupation qui perdure jusqu'à aujourd'hui, les Territoires Palestiniens sont des territoires occupés régis par le droit international humanitaire. La IVème Convention de Genève de 1949 et le règlement de la Haye de

1907 sont les deux textes fondamentaux qui s'appliquent ; ils sont complétés depuis 1995 par le traité de Rome qui institue la Cour Pénale Internationale.

Les arguments fallacieux élaborés par la Cour Suprême de l'État d'Israël, visant à nier la réalité juridique de territoires occupés entraînant la non applicabilité du droit international humanitaire, ont été balayés par la Cour Internationale de Justice, ainsi que par la Conférence des États parties à la IV Convention de Genève de juillet 1999. Le rappel de l'applicabilité de la Convention au cas de la Palestine par l'Assemblée Générale de l'ONU et par le Conseil de Sécurité est également constant et invariable.

## **1) Règlement de la Haye**

Le règlement de la Haye de 1907 définit ce qu'est un territoire occupé, il précise les devoirs de l'occupant, ce qu'il peut faire et ne pas faire. Des réquisitions en nature sont possibles, mais uniquement pour les besoins de l'armée d'occupation. Par contre la propriété privée doit être respectée, elle ne peut être confisquée. L'occupant n'est qu'un administrateur et usufruitier des édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles.

Au regard du règlement de la Haye, l'implantation des colonies, qu'elles soient agricoles, industrielles ou de peuplement, ne relève d'aucune nécessité militaire, elle entraîne par contre la destructions de biens meubles et immeubles civils ainsi que des violations importantes de la propriété privée.

## **2) IVème Convention de Genève**

Cette Convention de Genève régit le traitement des populations civiles en cas de conflit armé et d'occupation. Elle proscribit formellement les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations hors du territoire

occupé. De même, la convention interdit à la puissance occupante le transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe, comme la destruction des biens mobiliers et immobiliers appartenant collectivement ou individuellement à des personnes privées ou publiques.

Ces « violations graves » de la IVème Convention de Genève sont les fondements mêmes des politiques de colonisation et d'occupation israéliennes que les gouvernements européens condamnent de manière constante et répétée, sans pour autant tenter d'y mettre un terme. Pourtant ces mêmes États ont pris l'engagement « ...de respecter et de faire respecter la présente Convention en toutes circonstances ».

Cet engagement inscrit dans le premier article de la IVème comme dans toutes les conventions de Genève n'est pas une figure de style. Le motif de la Convention est tellement supérieur, il est si universellement reconnu comme un impératif de la civilisation, qu'on éprouve le besoin de le proclamer, autant et même plus pour le respect qu'on lui porte que pour celui que l'on attend de l'adversaire. L'absence de volonté des États européens de respecter cet engagement en prenant des mesures susceptibles de mettre un terme à la colonisation des territoires palestiniens par Israël constitue en elle-même une violation de la IVème Convention de Genève.

### **3) Statut de la Cour Pénale Internationale**

Les dernières avancées en matière de droit international rendent cette apathie européenne encore plus surprenante . En effet, le statut de la Cour Pénale Internationale entré en vigueur en 2002 a requalifié certaines prescriptions du droit international humanitaire. C'est ainsi que les transferts forcés de populations et les déportations, les destructions de biens et le transfert de sa propre population par la puissance occupante, définis comme « violations graves » au droit de la

guerre par la IVème CG sont requalifiés et désignés comme « crimes de guerre » par le Statut de la Cour Pénale Internationale.



## 4) Produits des colonies

Les produits des colonies, et par voie de conséquence leur étiquetage, ne sont pas des questions auxquelles le droit international humanitaire ou le droit pénal international répondent explicitement. Par contre, ces derniers définissent et proscrivent les actes et les processus qui rendent leur existence possible. Les produits issus des colonies sont la conséquence directe de ces actes et de ces processus illégaux. Le principe général du droit *Fraus omnia corrumpit* (la fraude entache de nullité tout acte accompli sous son couvert) appliqué au cas d'espèce apporte une réponse sans équivoque : l'illégalité de la colonisation entache de nullité toutes ses conséquences, notamment la production et la commercialisation de marchandises qui en seraient issues. L'étiquetage apparaît comme une réponse pour le moins problématique. Comment peut-on répondre au crime de guerre par un accommodement commercial ?

## 5) Complicité

De surcroît, la question de la facilitation ou de la contribution au crime est un autre élément introduit en droit pénal international par le statut de la CPI dont il faut tenir compte. En effet, les marchandises produites dans les colonies étant constitutives du crime de guerre, la responsabilité pénale de ceux qui ne s'opposent pas à leur production et à leur commercialisation est posée. Il est justifié de



considérer l'étiquetage, qui n'interdit pas le crime mais l'accommode, comme relevant de cette notion de complicité.

Du point de vue du droit international humanitaire, il est clair que les produits des colonies sont illégaux, et à ce point d'examen du droit, il est incontestable que la demande des Palestiniens d'interdire la commercialisation de ces produits apparaît fondée.

Mais avant de tirer une conclusion définitive, il convient d'examiner le droit communautaire. Il se pourrait que celui-ci soit contradictoire avec le droit international humanitaire.

## **II – Produits des colonies, que dit le droit communautaire ?**

### **1) Cadre général**

Le Traité de Lisbonne dispose que : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (article 2).

La PESC (politique étrangère et de sécurité commune) réaffirme ces valeurs et ces principes dans le cadre de l'action extérieure. Celle-ci repose sur « le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international ».

Même si cela relève de l'évidence, nous constaterons que le fait colonial israélien (déplacements de population forcés, déportations, vols de terre et d'eau, implantation de sa propre population dans des territoires occupés, exploitation

illicite) ne répond pas aux standards et aux valeurs que les membres de l'UE se sont donnés.

## **2) Accord d'association**

En 1995, dans le cadre du processus de Barcelone, l'UE s'est engagée dans le développement de partenariat avec les pays tiers du pourtour méditerranéen ( Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Autorité palestinienne).

Conclu en novembre 1995 et entré en vigueur en juin 2000, l'accord d'association UE / Israël instaure une exonération des droits de douane à l'importation et à l'exportation entre la Communauté et Israël. Seuls les produits entièrement obtenus en Israël ou d'une autre provenance, mais qui ont fait l'objet d'une transformations suffisante en Israël, sont concernés par l'accord. Ce dernier ne s'applique que dans le cadre des frontières d'Israël reconnues internationalement, celles de 1949. Les produits provenant des colonies dans les territoires occupés sous administration israélienne ne doivent pas bénéficier du régime douanier préférentiel. Un accord similaire est signé par l'UE avec l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) agissant pour le compte de l'Autorité Palestinienne. La Cisjordanie et la bande de Gaza sont les territoires où s'applique exclusivement cet accord.

La pérennité de ces accords d'association est soumise au respect des valeurs et des principes qui fondent et régissent l'UE. C'est sur la base du non respect de ces valeurs par Israël que le Parlement Européen a voté en avril 2002 la suspension des accords d'association. La Commission et le Conseil n'avaient donné aucune suite, au prétexte que le vote du parlement n'avait pas de caractère contraignant.

## **3) Une fraude permanente**

Dès son entrée en application, l'État d'Israël ne respecte pas

l'accord d'association et fraude sur l'origine, en exportant sous certificat israélien des produits (des colonies ou palestiniens) issus des territoires occupés de Palestine.

A plusieurs reprises, les autorités européennes ont fait part de leur doute sur la validité des certificats émis par Israël, notamment en 1997, en 1998 et en 2001. Face au caractère massif et répétitif de ces fraudes, la commission a édicté un arrangement technique (avis n° 2005/C 20/02). Cet avis exigeait à compter du 1er février 2005 que soit notifié sur tous les certificats de circulation accompagnant les produits « le nom de la ville, du village ou de la zone industrielle où a eu lieu la production conférant le statut d'origine ». Malgré cette nouvelle règle, les fraudes ont gardé leur caractère systématique du fait de l'absence de contrôle contradictoire sur place des certificats d'origine établis par Israël.

#### **4) Étiqueter pour ne pas sanctionner**

En 2008, le gouvernement britannique diligentait une enquête sur les produits agricoles exportés par Israël au Royaume-uni. Les inspections douanières révélaient l'inefficacité de l'arrangement technique de 2005. Le rapport d'enquête concluait à l'impossibilité de garantir que les produits venaient bien de la zone indiquée par le certificat d'origine, les enquêteurs faisaient état de nombreuses fausses déclarations. On pouvait s'attendre à ce que le gouvernement britannique sanctionnât ces fraudes sur la base du droit communautaire. Mais il n'en fit rien et au nom de la protection du droit des consommateurs il publiait en décembre 2009 un code de bonne conduite non contraignant priant les distributeurs de bien vouloir différencier l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes.

Quatre ans après sa publication, il est notable de constater que cette mesure a eu comme principale conséquence l'intensification des pratiques frauduleuses israéliennes. Les

produits des colonies sont aujourd'hui exportés sous couvert de lieux d'origine situés en Israël. La fraude n'était pas difficile à mettre en œuvre. En l'absence de tout contrôle contradictoire sur place, il suffisait à Israël de ne plus appliquer l'avis technique de 2005, une simple modification des mentions sur les emballages et les documents de certification faisant l'affaire. Dawood Hammoudeh, directeur exécutif du Syndicat des agriculteurs palestiniens UAWC déclarait fort justement au début de l'année 2013 : « L'étiquetage exact des produits des colonies devient presque impossible dans le contexte d'une tromperie totale des fournisseurs israéliens, spécialement quand ce sont les sociétés israéliennes elles-mêmes qui gèrent l'importation des produits... ».



## 5) L'arrêt BRITA

Cet arrêt pris par la Cour de justice de l'Union Européenne en 2010 a fait grand bruit. Pour la première fois, la plus haute autorité judiciaire de l'Union répondait en droit sur la problématique des produits des colonies.

L'affaire remonte à 2002. La société allemande Brita importait des gazéificateurs d'eau fabriqués par la société Soda-Club dans la colonie de Mishor Adumin en Cisjordanie. Les services des douanes allemandes refusaient d'accorder le tarif douanier préférentiel demandé par Brita en raison de l'implantation géographique de la société Soda-Club. Interrogées par les douanes allemandes sur l'origine précise des marchandises, les autorités israéliennes répondaient qu'elles provenaient d'une « zone sous responsabilité douanière israélienne ». Prenant

acte de l'imprécision de cette réponse, les douanes allemandes maintenaient leur décision initiale. Brita contestait celle-ci devant le Tribunal des finances de Hambourg, lequel saisissait la Cour de justice d'une question préjudicielle précise :

– Les marchandises fabriquées en territoires palestiniens occupés peuvent-elles bénéficier du régime préférentiel instauré par l'accord Europe-Israël ?

– En cas de réponse négative à cette première question, l'État d'Israël peut-il se prévaloir de l'accord UE/OLP pour certifier des produits fabriqués en territoires palestiniens occupés ?

– Les certificats délivrés par Israël pour ces produits issus des territoires occupés sont ils opposables aux pays européens ?

La CJUE répondait par la négative à ces trois questions. Mais l'arrêt Brita va plus loin car l'argumentation juridique développée par le juge en vue de répondre aux questions posées est, en droit, tout aussi importante que les conclusions elles-mêmes. Or, que dit le juge dans les attendus de l'arrêt ?

D'abord que l'UE a conclu deux accords d'association distincts, l'un avec Israël, l'autre avec l'OLP agissant pour le compte de l'Autorité Palestinienne.

Ensuite que chacun de ces deux accords d'association a un champ d'application territorial propre. L'accord d'association CE-Israël dispose que celui-ci s'applique au «territoire de l'État d'Israël» (art. 83). L'accord d'association CE-OLP énonce que celui-ci s'applique au «territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza» (art. 73).

Et enfin qu'Israël et l'OLP disposent chacun d'une compétence exclusive pour délivrer les certificats d'origine des marchandises ou pour agréer les exportateurs implantés sur le

territoire placé sous leur administration.

### **En conséquence :**

Seule l'Autorité Palestinienne est habilitée à délivrer un document de certification pour les marchandises provenant de Cisjordanie et de Gaza, et ceci quel que soit le producteur, qu'il soit palestinien, colon israélien ou ressortissant de n'importe quel autre État. Ce pouvoir de certification est exclusif. Pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'État d'Israël ne dispose d'aucune capacité de certification, et donc les documents de certification que celui-ci établit pour les produits des colonies israéliennes de Cisjordanie n'ont aucune valeur, ils sont nuls et nonavenus. Or, la règle veut qu'une marchandise dépourvue de document de certification est interdite d'entrée sur le territoire de l'Union Européenne.

De fait, l'arrêt Brita apporte une réponse définitive à la question de l'étiquetage. Celle-ci ne se pose pas, et ne peut être posée, car on ne peut étiqueter une marchandise dont l'entrée sur le territoire de l'UE est interdite parce qu'elle ne dispose pas des documents de certification qui doivent obligatoirement l'accompagner. La simple application de la décision de la CJUE devrait entraîner purement et simplement l'interdiction d'entrée des produits des colonies.

## **6) l'étiquetage comme moyen de ne pas appliquer la décision Brita**

On comprendra aisément la réticence des responsables européens à faire état de l'arrêt Brita lorsqu'ils s'expriment sur le problème des produits des colonies car cette décision leur indique clairement en droit la voie de son règlement : l'interdiction d'entrée sur le territoire européen.

Tout récemment, la réponse du Ministre des Affaires Étrangères, M. Laurent Fabius, à la question écrite posée par le député de l'Oise, M. Patrice Carvalho illustre parfaitement

ce refus d'appliquer l'arrêt de la CJUE qui entraînerait des sanctions vis-à-vis d'Israël.

Présentant les dernières violations israéliennes du droit des Palestiniens, le député de l'Oise rappelle que celles-ci devraient entraîner la suspension de l'accord d'association. En l'attente d'une telle mesure européenne, il demande à Laurent Fabius si la France « ne pourrait interdire l'entrée des produits provenant des colonies puisqu'elle ne reconnaît pas la légitimité de ces implantations au regard de la IVe Convention de Genève ? ».

Dans sa réponse, le Ministre des Affaires Étrangères faisant l'impasse totale sur l'arrêt Brita indique que « la France se conforme à l'avis aux importateurs C-20 publié au Journal officiel de l'Union européenne du 25 janvier 2005 ». Comme nous l'avons vu précédemment, cet avis technique de 2005 s'est avéré inefficace du fait qu'aucun contrôle contradictoire des pratiques israéliennes de certification n'est opéré. Mais plus grave, il ne s'agit que d'un avis technique dont l'importance sur le plan juridique est nulle comparée à celle de l'arrêt Brita de la CJUE. Pour quelle raison Laurent Fabius commet-il une telle omission ? La suite de sa réponse est éclairante : « La France étudie actuellement, en lien avec plusieurs de ses partenaires européens, la possibilité de publier un code de conduite sur l'étiquetage distinctif des produits issus des colonies, comme il en existe aujourd'hui au Royaume-Uni et au Danemark ». Ce projet contredit l'arrêt Brita.

## **En conclusion**

Le droit, qu'il soit international ou communautaire penche du côté de la position des Palestiniens qui demandent très justement que les produits des colonies soient interdits de commercialisation en Europe. Le refus des autorités européennes d'appliquer le droit et de sanctionner les violations commises par Israël permet à l'injustice de

perdurer en toute impunité. Le souci de Laurent Fabius et de ses pairs est de ne pas apparaître, aux yeux des opinions publiques solidaires des Palestiniens, comme les promoteurs et les gardiens avérés de cette impunité. Ils leur faut donc continuellement actualiser un discours et inventer des stratagèmes qui se parent de la vertu du droit mais qui se gardent bien de le mettre en œuvre ; l'étiquetage des produits des colonies en est le dernier avatar.

Nous l'avons vu, ces mesures d'étiquetage ne relèvent pas de l'application du droit mais bien de sa négation. Négation du droit international humanitaire et négation du droit communautaire.

Par ailleurs, indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur l'option de deux États défendue par les États européens, il est clair que ces mesures d'étiquetage décrédibilisent totalement la position politique des États membres de l'UE sur la Palestine. Comment les responsables de ces États européens peuvent-ils sérieusement prétendre soutenir l'établissement d'un État Palestinien viable, alors qu'ils piétinent le peu de souveraineté qu'ils lui ont accordée jusqu'à présent ? Car dans le cadre de l'accord UE/OLP, les Européens ont reconnu aux Palestiniens le droit exclusif de certifier les marchandises produites sur leur territoire. Or, mettre en place l'étiquetage de produits venant du territoire palestinien mais qui sont certifiés par un autre État, revient à nier ce droit. C'est assurément un acte de négation de la souveraineté de la Palestine.

**Christophe Perrin** membre de BDS France, anime par ailleurs la « Coalition juridique » issue de la « Coalition contre Agrexco ». Il est spécialisé sur les questions de xénophobie, racisme, discrimination à la Cimade.

[1] CIJ, 9 juillet 2004, Edification d'un mur dans le territoire palestinien occupé



[2] Les Etats parties à la Quatrième convention de Genève ont retenu l'application du texte aux territoires occupés, lors de la conférence qu'ils ont tenue le 15 juillet 1999. Dans la déclaration finale, ils « ont réaffirmé que la Quatrième convention de Genève était applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Puis, le 5 décembre 2001, les Hautes Parties contractantes, eu égard notamment à l'article 1° de la Quatrième convention de Genève de 1949, ont réaffirmé une nouvelle fois « l'applicabilité de la convention au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Elles ont en outre rappelé à leurs obligations respectives les Parties contractantes participantes à la conférence, les parties au conflit et l'Etat d'Israël en tant que Puissance occupante.

[3] Assemblée générale, Résolution 56/60 du 10 décembre 2001 et 58/97 du 9 décembre 2003.

Conseil de sécurité, résolution 237 (1967).

Conseil de sécurité, résolution 271 (1969).

Conseil de sécurité, résolution 446 (1979).

Conseil de sécurité, Résolution 681 (1990).

Conseil de sécurité, Résolutions 799 (1992) du 18 décembre 1992 et 904

[4] Art. 42 : Un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie, et l'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s'exercer

[5] L'article 43 donne à l'occupant le devoir de prendre « toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays ».

[6] Art. 52 : Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants, que pour les besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport

avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie. »

[7] Art. 56 : L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes, doivent être respectés. La propriété privée ne peut pas être confisquée. »

[8] Art 55 : L'Etat occupant ne se considérera que comme administrateur et usufruitier des édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles appartenant à l'Etat ennemi et se trouvant dans le pays occupé. Il devra sauvegarder le fonds de ces propriétés et les administrer conformément aux règles de l'usufruit.

[9] Pour la Cour Internationale de Justice, le principe de la distinction des biens militaires et civils est l'un des «principes cardinaux » du droit international humanitaire, et l'un des «principes intransgressibles du droit international coutumier».

[10] 4Ème CG art. 49 : Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif. La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle.

[11] 4Ème CG art.53. – Il est interdit à la Puissance occupante de détruire des biens mobiliers ou immobiliers, appartenant individuellement ou collectivement à des personnes privées, à l'Etat ou à des collectivités publiques, à des organisations sociales ou coopératives, sauf dans les cas où ces destructions seraient rendues absolument nécessaires par les opérations militaires.

[12] 4Ème CG art. 1er . – Les Hautes Parties contractantes s’engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances.

[13] Statut CPI, art. 8, 2, a, iv. et art. 8, 2, b, viii

[14] Statut CPI, art 25, 3 c,d : « Aux termes du présent Statut, une personne est pénalement responsable et peut être punie pour un crime relevant de la compétence de la Cour si :

c) En vue de faciliter la commission d’un tel crime, elle apporte son aide, son concours ou toute autre forme d’assistance à la commission ou à la tentative de commission de ce crime, y compris en fournissant les moyens de cette commission ;

d) Elle contribue de toute autre manière à la commission ou à la tentative de commission d’un tel

[15] PESC art. 21 : « 1. L’action de l’Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement, principes qu’elle vise à promouvoir dans le reste du monde : la démocratie, l’Etat de droit, l’universalité, et l’indivisibilité des droits de l’homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d’égalité et de solidarité et le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

2. L’union s’efforce de développer des relations et de construire des partenariats avec les pays tiers et avec les organisations internationales, régionales ou mondiales qui partagent les principes visés au premier alinéa. Elle favorise des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations Unies.

3. L’Union définit et mène des politiques communes et des actions et œuvre pour assurer un haut de degré de coopération dans tous les domaines des relations internationales afin :

c- de préserver la paix, de prévenir les conflits et de

renforcer la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes de l'acte final d'Helsinki et aux objectifs de la charte de Paris, y compris ceux relatifs aux frontières extérieures ; »

[16] Conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Barcelone, 27 et 28 novembre 1995

[17] Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, signé à Bruxelles le 20 novembre 1995 (JO 2000, L 147, p.3)

[18] Accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges commerciaux et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 février 1997 (JO 1997, L 187, p. 3).

[19] Accord UE/Israël article 2 : Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord

[20] Avis aux importateurs, Importations effectuées d'Israël dans la Communauté (2005/C 20/02)

[21] House of Commons debate, 27 January 2010 Column 313WH EU-Israel Trade Agreement

[22] Technical advice: labelling of produce grown in the Occupied Palestinian Territories – Department for Environment, Food and Rural Affairs 10/12/2009

[23] BDS : Farming Injustice – International trade with Israeli agricultural companies and the destruction of Palestinian farming 9/2/2013

[24] Arrêt du 25 février 2010, C-386/08 Firma Brita GmbH / Hauptzollamt Hamburg-Hafen

[25] Assemblée Nationale, 14ème législature, question n° :15233 – question publiée au JO le : 08/01/2013 page : 120  
réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page :1812

---

## **« Vous ne pouvez pas juste continuer » Interview et dessins de Ethan Heitner**

Annemarie Jacir est une cinéaste et écrivaine palestinienne. Elle est la co-fondatrice de « Rêve d'une Nation », un projet de cinéma palestinien. Ses films, « Like Twenty Impossible » et « Le Sel De La Mer » ont reçu de nombreux prix et des sélections officielles au festival de Cannes.





<http://mondoweiss.net/2012/02/freedom...>

---

# Les entreprises implantées dans les colonies ne profitent pas aux Palestiniens

Par Adri Nieuwhof

Article publié sur The Electronic Intifada le 14 janvier 2013.

Les entreprises qui tentent de justifier leurs activités dans les colonies israéliennes en revendiquant le fait qu'elles donnent du travail à des travailleurs palestiniens « tentent de façon flagrante de détourner l'attention publique de l'occupation israélienne et des épreuves quotidiennes endurées par les Palestiniens, » peut-on lire dans le rapport de « *Who*

*Profit's ?* » [Qui profite ?] – un projet de recherche de la Coalition des Femmes pour la Paix de Tel-Aviv.

Les activités économiques et commerciales basées dans les colonies profitent de l'occupation des terres palestiniennes et de l'exploitation des ressources de la Palestine. Elles ont la chance de bénéficier de dispositions économiques et de taxes avantageuses de la part du gouvernement israélien, et ont accès à la main d'œuvre palestinienne bon marché.

De plus, elles bénéficient d'une application laxiste par Israël des normes environnementales et de sécurité. C'est pourquoi les représentants de ces activités installées dans les colonies ne peuvent être pris au sérieux quand ils affirment représenter les intérêts des travailleurs palestiniens.



Octobre 2012 – des manifestants palestiniens, internationaux et israéliens protestent dans un supermarché Rami Levi, dans la colonie illégale de Shaar Binyamin, à Al-Quds occupée, contre l'occupation israélienne et appellent au boycott des produits israéliens (photo Yotam Ronen, ActiveStills)

Ci-après un résumé du rapport de *Who Profit's* (1) :

## **Exploitation**

En 2011, environ 37.000 travailleurs palestiniens ont travaillé dans des conditions très dures dans des colonies israéliennes de **Cisjordanie** occupée. Des violations graves des droits des travailleurs sont observées dans les entreprises industrielles situées dans les colonies, car les règles du Droit du travail israélien ne s'y appliquent pas. Par exemple, les ouvriers palestiniens qui travaillent dans les colonies gagnent un salaire bien inférieur au salaire minimum israélien. De plus, leurs salaires sont souvent retenus, leurs droits sociaux niés, et ils sont exposés à des conditions de travail dangereuses sur leur lieu de travail.

Afin de pouvoir travailler dans une colonie, les Palestiniens doivent faire la demande d'un permis de travail auprès de l'Administration Civile israélienne, un organe militaire qui supervise l'occupation en **Cisjordanie**. Le Shin Bet, le service de sécurité intérieure d'**Israël** également connu sous le nom de Shabak, doit approuver l'octroi d'un tel permis et peut l'annuler à tout moment. Le fait de s'engager dans des activités syndicales ou politiques peut conduire à l'annulation d'un permis de travail.

10.000 ouvriers palestiniens travaillent sans permis dans les colonies israéliennes. Ils travaillent essentiellement dans la Vallée du Jourdain, durant la saison de la récolte des olives et de celle des dattes, et on trouve parmi eux des enfants qui n'ont pas plus de 12 ans.

## **Restrictions**

Les travailleurs palestiniens ne choisissent pas par préférence de travailler dans une colonie. Une étude non publiée réalisée en 2011 par le Dr Majid Sbeih – citée par *Who Profit's* – révélait que 82% des ouvriers palestiniens préféreraient quitter leurs emplois dans les colonies si une solution alternative convenable leur soit accessible. Pour autant, le marché du travail palestinien ne peut pas offrir suffisamment d'emplois du fait de son économie en ruines après



45 ans d'occupation militaire par **Israël**. Les investissements privés sont indispensables au développement économique. Dans le cas présent, le système de restrictions administratives et physiques mis en place par **Israël** représente le plus gros obstacle à l'investissement privé en **Palestine**, selon un rapport de la [Banque Mondiale](#) datant de 2012. Le développement économique en **Palestine** est encore aggravé par l'annexe économique des Accords d'Oslo – le Protocole de Paris – qui impose des restrictions sévères en matière de fabrication, d'exportation et d'importation de biens en provenance et à destination de la **Cisjordanie** et de **Gaza**.

*Cet accord commercial ne promeut pas vraiment le libre échange, mais cherche au contraire à protéger les multinationales et les sociétés israéliennes de toute compétition avec des entreprises locales [palestiniennes]. De plus, cette situation empêche le développement d'une économie palestinienne indépendante, et la maintient tel un marché captif destiné à **Israël** et aux multinationales.*

### **Exiger des comptes**

Les sociétés implantées dans les colonies sont responsables de leur conduite vis-à-vis des Palestiniens et devraient être tenues de rendre compte de leurs actions. [La base de données de Who Profit's](#) fournit une vue d'ensemble exhaustive de toutes les sociétés ayant des activités dans les colonies, y compris *Sodastream* dont le principal site de production se trouve à Mishor Adumin, une zone industrielle située dans une colonie illégale de **Cisjordanie** .

Richard Falk, rapporteur spécial des Nations Unies, a récemment souligné les activités d'un certain nombre de sociétés, dans un [rapport remis à l'Assemblée Générale de l'ONU](#). Falk nomme spécifiquement *Véolia*, une entreprise française qui possède et régit la décharge de Tovlan située dans la Vallée du Jourdain ; la société de cosmétiques *Ahava* qui possède une usine dans la colonie de Mitzpe Shalem et qui

utilise des ressources naturelles palestiniennes en provenance de la Mer Morte ; *Mul-T-Lock/Assa Abloy* qui possède une unité de fabrication dans la zone industrielle de Barkan ; et *Cemex* qui possède les entreprises industrielles israéliennes *Readymix* dont plusieurs usines sont implantées en différents points de **Cisjordanie** .

Falk a appelé les Campagnes BDS à « *poursuivre avec vigueur leurs initiatives de boycott, de désinvestissement et de sanctions* » (BDS) contre les sociétés mentionnées dans ce rapport, jusqu'à ce qu'elles mettent leurs politiques et leurs pratiques en conformité avec les lois et les normes internationales.

Les activistes BDS ne devraient pas permettre aux sociétés basées dans les colonies de distraire l'attention publique de l'occupation israélienne et de l'exploitation des travailleurs palestiniens, en les laissant affirmer qu'elles leur fournissent du travail. Ils devraient au contraire rappeler à tous que tous les syndicats et les partis politiques, ainsi que quasiment toutes les organisations composant la société civile palestinienne soutiennent l'appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre d'**Israël**.

(1) « *Palestinian workers in settlements* », *Who Profits*, January 2023.

- Résumé du rapport (en anglais) : <http://whoprofits.org/content/palestinian-workers-settlements>
- Rapport complet (en anglais), 4 pages, PDF : [http://whoprofits.org/sites/default/files/palestinian\\_workers\\_in\\_settlements\\_wp\\_position\\_paper.pdf](http://whoprofits.org/sites/default/files/palestinian_workers_in_settlements_wp_position_paper.pdf)

Source : [Electronic Intifada](#)

Traduction : CR pour ISM

---

# Ikea Israël refuse de livrer aux Palestiniens de Cisjordanie

Ikea affirme publiquement que son magasin israélien fournit quiconque, sans distinction de race, de religion ou de nationalité. Mais une nouvelle fois, la preuve est faite que les affirmations d'Ikea sont fausses.

*Magasin Ikea à Netanya, Israël*

En mon nom et à ma demande, un Palestinien parlant hébreu, Iyad Misk, qui vit en Cisjordanie, a appelé Ikea pour s'informer sur les livraisons dans son village palestinien de Beit Sahour, près de Bethléhem.

Dans un courriel du 3 décembre, on me fait savoir que ma demande a été transférée à la société Moviley Dror qui fait les livraisons pour le magasin. Le représentant « Sholy » de

la société déclare que, bien que la livraison au check-point près de Bethléhem soit possible, Moviley Dror n'entre pas dans les zones de l'Autorité palestinienne. Parce que c'est dangereux, prétend Sholy. Shory précise que Moviley Dror ne passe pas le check-point, même si la zone est classifiée comme Zone C selon les Accords d'Oslo (une partie du village de Beit Sahour est en Zone C). La Zone C couvre plus de 60 % de la Cisjordanie et se trouve sous le total contrôle militaire israélien. Environ 150 000 Palestiniens vivent en Zone C, selon le bureau des Nations-Unis pour la Coordination des affaires humanitaires ([OCHA](#)). Au total, 650 000 colons israéliens vivent en Cisjordanie occupée, dont 300 000 à Jérusalem Est, rapportait le journal britannique *The Guardian*, en juillet. Il est évident que ces colons représentent un marché substantiel pour Ikea.

### **Les pratiques d'apartheid par les livraisons Ikea**

Le même jour, je demandai aussi à [Who Profits](#) (un projet de recherche sur la coalition des Femmes pour la paix, basé à Tel Aviv) de contacter Ikea par téléphone pour voir ce qui se passe quand il lui est demandé de livrer dans une colonie israélienne, également en Cisjordanie.

*Who Profits* m'indique dans un courriel qu'il a bien sollicité Ikea pour une livraison à domicile dans la colonie de Beitar Ilit – sachant que pour livrer à Beitar Ilit, il faut aussi passer par les check-points. Et que, comme les autres colonies en Cisjordanie, Beitar Ilit se trouve en Zone C.

La demande est donc également transférée à Moviley Dror. Quand il est demandé à la société Moviley Dror si elle livre les produits Ikea à Beitar Ilit, la réponse est, « *oui* ». La réponse de Moviley Dror prouve bien qu'Ikea passe les check-points pour livrer ses produits aux colons israéliens en Cisjordanie, mais pas aux Palestiniens natifs de la Cisjordanie.

## Colonies illégales en vertu du droit international

Suite à l'annonce par Israël de construire 3000 nouveaux logements en Cisjordanie occupée, vendredi, le Royaume-Uni, la France, la Suède, le Danemark et l'Espagne ont convoqué leur ambassadeur israélien pour protester contre cette décision, rapporte *The Guardian*. Dans une déclaration de presse, le secrétaire général des Nations unies, Ban Kimoon, exprime sa vive préoccupation et sa déception devant le projet d'Israël, réaffirmant que les colonies sont illégales en vertu du droit international.

Malgré une position claire du droit international sur l'illégalité des colonies israéliennes en Cisjordanie, depuis des années Ikea assure les livraisons des produits de ses magasins d'Israël jusqu'au domicile des colons. Par ailleurs, la porte-parole d'Ikea, Ulrika Englesson Sanman, m'indique dans un courriel du 28 novembre qu'Ikea « *ne veut exclure ni individu ni groupe d'individus de la possibilité d'être ses clients* ».

Dans le passé, la société locale de transport ne pouvait pas « *livrer dans les zones contrôlées par les autorités palestiniennes* ». Et Englesson Sandman de prétendre encore que cette société « *s'arrangeait pour que la livraison à domicile des produits Ikea puissent se faire aux gens vivant dans les zones contrôlées par les autorités palestiniennes* ».

Il ne semble pas qu'elle soit fidèle à cet engagement.

Le Dr Jeff Handmaker, maître de conférences en droit, en droits de l'homme et en développement à l'Institut international des Études sociales de l'université Érasmus de Rotterdam, me confirme dans un courriel du 4 décembre que « *la nouvelle information qui survient corrobore qu'Ikea et ses sous-traitants en livraison se rendent complices de violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, en soutenant activement le transfert des Israéliens vers les*

*colonies illégales et en renforçant le bouclage des zones palestiniennes. »*

*De plus, « Ikea se fait complice de l'apartheid israélien par une discrimination flagrante en faveur des seuls colons juifs de Cisjordanie, ne tenant aucun compte de l'oppression de la population palestinienne majoritaire qui n'est pas en mesure de faire même des achats dans le magasin Ikea, à plus forte raison de se faire livrer ses produits. »*

\* **Adri Nieuwhof** est avocate, conseiller et défenseur des droits de l'homme, travaillant en Suisse.

**De la même auteure :**

[Maltraiter les enfants fait partie intégrante de l'idéologie israélienne](#) – 10 septembre 2012

[Veolia toujours active dans les dépôts d'ordures des colons israéliens](#) – 5 août 2012

[Israël a assassiné plus d'opposants politiques que l'apartheid sud-africain n'avait exécuté d'opposants judiciairement](#) – 13 avril 2012

[Israël a assassiné plus d'opposants politiques que l'apartheid sud-africain n'avait exécuté d'opposants judiciairement](#) – 13 avril 2012

[Veolia traite les eaux usées de la colonie Modi'in Illit](#) – 2 février 2012

[Le service israélien des prisons transfère Ameer Makhoul vers la prison de Megiddo](#) – 20 octobre 2011

[Netanyahu durcit les conditions de vie des prisonniers politiques palestiniens](#) – 15 août 2011

[La fin de l'impunité pour Israël ? Une interview de John Dugard](#) – 15 octobre 2010

[Véolia essaie de blanchir le projet illégal de tramway à Jérusalem](#) – 30 août 2010

[IKEA meuble l'occupation](#) – 9 juillet 2010

4 décembre 2012 – [The Electronic Intifada](#) – traduction : Info-Paletine/JPP

---

## « Il est temps que justice soit rendue » : appel de la Palestine aux citoyens européens



Les représentants de plusieurs gouvernements européens ont exprimé leur profonde préoccupation concernant le projet d'Israël de construire 3000 nouveaux logements en Cisjordanie. La haute-représentante de l'Union Européenne Catherine Ashton a réitéré que « *la construction de toute colonie est illégale en vertu du droit international et constitue un obstacle à la paix.* »

Des déclarations d'inquiétude au sujet des crimes de guerre israéliens et des violations du droit international sont les

bienvenues, mais dans la pratique, l'occupation militaire d'Israël et sa politique d'apartheid, y compris ses projets de colonies en Cisjordanie, le siège continu et l'attaque sur la Bande de Gaza, la démolition ininterrompue de maisons palestiniennes, l'annexion illégale de l'Est de Jérusalem occupée, les arrestations arbitraires et la torture des adultes et des enfants, des restrictions drastiques à la liberté de circulation et à l'accès aux ressources, et autres opérations militaires illégales, bénéficient d'un soutien direct et concret de l'Europe.

Le soutien européen s'exprime dans les conditions préférentielles dont Israël bénéficie d'après les Accords commerciaux et d'association avec l'Europe. L'accord d'association stipule que *« les relations entre les parties, ainsi que toutes les provisions de l'accord lui-même, seront fondées sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, »* et que ceci *« constitue un élément essentiel de cet accord. »*

A ce jour, l'Union européenne a choisi d'ignorer son obligation de suspendre l'agrément au vu des violations israéliennes graves et continues des droits de l'homme. Il est temps de mettre fin à la complicité européenne avec les crimes de guerre israéliens.

Dites à votre Premier ministre, à votre ministre des Affaires étrangères et à vos députés au Parlement européen qu'il est temps d'agir et de suspendre les accords commerciaux avec Israël ainsi que de mettre fin au commerce avec des compagnies opérant dans les colonies des territoires occupés jusqu'à ce qu'Israël remplisse ses obligations en vertu du droit international : fin de son occupation et de sa colonisation de toutes les terres arabes et démantèlement du mur ; reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens palestiniens d'Israël à une égalité pleine et entière ; et respect, protection et soutien aux droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs foyers et leurs propriétés,



comme le stipule la résolution 194 des Nations-Unies. [Dites à vos représentants](#) d'agir pour la justice maintenant.

[Déclaration signée par](#)  
[Avec le soutien de](#)  
[Informations complémentaires](#)

Pour envoyer une lettre par mail au 1er Ministre et au ministre des Affaires étrangères , [c'est sur ce lien a vos claviers !!](#)

Source: <http://act.palsolidarity.org/lobby/27>

---

# EELV : N'oublions pas le peuple palestinien

Communiqué EELV

**N'oublions pas le peuple palestinien**  
**Et rappelons à toute occasion son droit légitime à un Etat**



Pour défendre pacifiquement ce droit, Layli a brandi un drapeau palestinien le 25 octobre dernier, à Chalon , pendant le match de basket opposant l'Elan et le Maccabi Tel Aviv. Cet acte non violent lui a valu d'être molesté, arrêté, emprisonné et présenté à un juge. Il passera en procès au Tribunal de grande instance (TCI) de Chalon le 9 novembre à 15h.

Pour dénoncer ce traitement et la négation du droit d'opinion et de manifestation EELV 71 s'associe au rassemblement prévu le 9 novembre à 15h devant le TCI . Il rappelle aussi que la France est un Etat de droit dans lequel la police se doit de faire respecter la sécurité de tous les citoyens. Comment dès

lors accepter une collaboration avec les services secrets israéliens, au service d'une politique d'oppression et de discrimination, qui tente d'importer sur notre territoire le modèle de quasi apartheid entre juifs et non juifs qu'elle prétend imposer, mettant en danger les uns et les autres.

Alors que le règlement du conflit israélo-palestinien est une des clés de la stabilité au Proche et au Moyen Orient, facteur de sécurité pour tout le bassin méditerranéen, par sa politique du « fait accompli » le gouvernement israélien bafoue les résolutions internationales et renvoie aux calendes grecques tout processus de négociation.

La colonisation se poursuit à un rythme accéléré, morcelant le peu qu'il reste des terres palestiniennes, rendant de plus en plus difficile la création de deux états. Un récent projet de loi propose même de légaliser les colonies sauvages. Les punitions collectives, le blocus économique, les arrestations et détentions arbitraires sans jugement et prolongées indéfiniment (\*), la répression brutale du mouvement de résistance populaire et pacifique, les assassinats sont autant d'obstacles à la résolution du conflit.

La France et l'Union européenne doivent tirer les conséquences de l'échec de leur stratégie tolérant une impunité à l'égard de la politique israélienne depuis des décennies. Ce favoritisme, au lieu de faciliter la paix, pousse le gouvernement israélien à l'intransigeance absolue et nous entraîne inexorablement vers le chemin de la guerre. On mesure pourtant hélas l'échec de la solution militaire en Afghanistan et en Irak, ainsi que les conséquences maliennes de la guerre en Libye. Seuls les fanatiques et les intégristes ont tiré profit de ces interventions.

Nous demandons qu'à l'occasion de la visite du premier ministre israélien Netanyaou, la France rappelle son opposition ferme à la politique de colonisation. Nous exigeons que s'applique le droit international sur les accords économiques concédés par l'Europe à Israël, sans garantie pour

les territoires occupés et en contradiction avec les principes de l'Union.

Nous attendons aussi que le Président Hollande tienne la cinquante-neuvième proposition du candidat Hollande et qu'il soutienne à l'ONU la reconnaissance internationale de la Palestine comme « Etat non membre », de même que la France a voté oui pour son adhésion à l'UNESCO en 2011, rendant ainsi justice au peuple palestinien.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine aux Nations Unies ne résoudra pas pour autant tous les problèmes, mais permettra une nouvelle donne diplomatique et politique pour s'engager dans la voie de la négociation et de la paix entre deux états et sous égide internationale.

Marie-Claude Colin Cordier porte-parole EELV 71

(\*) La politique israélienne vis à vis des sportifs palestiniens n'a rien de « fair play ». Le jeune footballeur palestinien, Mahmoud Sarkak, a été libéré après trois ans d'incarcération et près de trois mois de grève de la faim. Arrêté en juillet 2009 par les forces israéliennes alors qu'il rejoignait son club au terminal d'Erez, entre la bande de Gaza et le territoire israélien, il n'a jamais été présenté devant un juge.

Source: [http://www.vivre-a-chalon.com/lire\\_EELV\\_-\\_N\\_oublions-pas-le-peuple-palestinien,2303997eb4bc852d233dfefc5131f593b538befa.html](http://www.vivre-a-chalon.com/lire_EELV_-_N_oublions-pas-le-peuple-palestinien,2303997eb4bc852d233dfefc5131f593b538befa.html)

---

# Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes

Nous avons assisté, durant cette dernière décennie, à une capitulation de l'Union européenne (UE) – et aussi de la France – devant la politique israélienne de colonisation et d'annexion *de facto*. Le temps est loin, où l'Europe ouvrait une voie courageuse en se prononçant pour le droit à l'autodétermination des Palestiniens et pour l'ouverture de négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), une organisation que les Etats-Unis et Israël définissaient à l'époque comme « terroriste ». C'était en juin 1980, à [Venise](#).

Depuis les années 1990, toute idée de rôle autonome de l'UE ou de la France à l'égard des Etats-Unis et d'Israël a disparu. Bien sûr, formellement, elles se prononcent en faveur de la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967, mais elles refusent de reconnaître que si cet Etat n'existe pas, Israël en porte la responsabilité. Et, malgré la politique de colonisation et les condamnations rituelles qui s'ensuivent, l'Union renforce jour après jour ses relations avec le gouvernement israélien sur tous les plans – économique, politique, sécuritaire, militaire, etc. La visite du premier ministre israélien à Paris le 31 octobre confortera encore cette relation entre Tel Aviv et Paris.

Le rapport que publie le 30 octobre une dizaine d'associations, intitulé [La paix au rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes](#) (PDF), est significatif et inquiétant. Dans son avant-propos, Hans van der Broek, ancien commissaire européen aux relations extérieures, note :

*« Au cours des dernières décennies, l'UE a critiqué et condamné sans relâche la politique de colonisation. Des dizaines de déclarations et autres positions officielles de l'UE réaffirment l'illégalité des colonies au regard du droit international et considèrent que celles-ci représentent un obstacle majeur à la paix. L'UE a souligné à maintes reprises qu'elle ne reconnaît aucune modification unilatérale apportée aux frontières d'avant 1967, y compris concernant Jérusalem. Cependant, alors que la construction des colonies se poursuit et s'accélère, nous, Européens, nous gardons de passer des paroles aux actes. À ce jour, nous nous sommes abstenus d'exploiter notre important effet de levier politique et économique vis-à-vis d'Israël pour juguler sur le terrain les développements qui vont à l'encontre de nos valeurs fondamentales et portent atteinte à nos intérêts stratégiques. »*

C'est le chapitre 3 de ce texte concernant les relations de l'Europe avec les colonies qui est le plus accablant. Il montre comment l'Union viole, sans aucun état d'âme, et le droit international et ses propres déclarations politiques.

*« Il est difficile de déterminer le volume exact des exportations en provenance des colonies vers l'UE étant donné que l'UE ne recueille pas de données distinctes pour les colonies. Le ministre israélien des Affaires étrangères a toutefois fait savoir à la Banque mondiale il y a peu que les exportations des colonies vers l'UE se montaient à 300 millions de dollars par an (230 millions d'euros). Cela représente environ 2 % de la totalité des exportations israéliennes vers l'UE. (...) Il est probable que si la valeur des exportations des colonies vers l'Europe devait également inclure les produits entièrement ou partiellement produits ou emballés dans les colonies, ce chiffre serait considérablement plus élevé. »* Le texte rappelle que les exportations de produits palestiniens vers l'Union se montent seulement à 15 millions d'euros.

Après avoir énuméré les produits agricoles importés, le texte évoque les principaux produits manufacturés achetés en Europe (notez bien les noms pour vos prochains achats) : les cosmétiques Ahava, les machines à gazéifier SodaStearn, les plastiques Keter, etc.

Plus grave, l'implication de sociétés européennes dans les territoires occupés :

*« Au-delà du commerce de marchandises issues des colonies, certaines sociétés internationales opèrent dans les colonies, notamment en fournissant des services et un soutien aux infrastructures connexes. Parmi ces activités figurent la construction d'infrastructures de transport, la prestation de services de transport aux colonies, la livraison d'équipements pour les postes de contrôle, la prestation de services de sécurité aux entreprises des colonies, l'extraction de ressources non renouvelables et des investissements dans les usines des colonies. Vous trouverez ci-après plusieurs exemples clés qui s'appuient sur des informations récentes émanant de différentes sources »* : Alstom, Veolia, G4S, Unilever, Deutsche Bahn, etc.

La cinquième partie du rapport se termine en listant les mesures que pourrait prendre l'Union européenne pour faire cesser ces actions illégales :

1. Veiller à l'étiquetage correct de tous les produits issus des colonies à l'attention des consommateurs.
2. Dissuader les entreprises de mener des activités commerciales et d'investir dans les colonies.
3. Interdire les importations de produits issus des colonies.
4. Veiller à ce que les produits issus des colonies ne bénéficient pas d'un accès préférentiel aux marchés.
5. Exclure les colonies des accords bilatéraux et des instruments de coopération.
6. Exclure des marchés publics les produits des colonies et

les entreprises qui y sont implantées.

7. Retirer les organisations qui financent les colonies des régimes de déduction fiscale.
8. Empêcher les transactions financières qui soutiennent les colonies et les activités connexes.
9. Dissuader les citoyens d'acheter des biens immobiliers dans les colonies.
10. Émettre des directives à l'attention des voyageurs européens.
11. Dresser une liste des entreprises qui font une déclaration erronée sur l'origine des marchandises issues des colonies
12. Insister pour qu'Israël désagrège les données relatives aux colonies pour les besoins de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

En décembre 2008, à la veille de l'agression contre Gaza, l'Union européenne rehaussait ses relations avec Israël, donnant ainsi un feu vert à l'action militaire israélienne (« [L'Union européenne capitule devant Israël](#) », 10 décembre 2008). Quelques mois plus tard, elle prétendit qu'elle [gelait](#) ce rapprochement, ce qui relevait du mensonge, aucune mesure réelle n'étant prise pour stopper les différents accords avec Israël, dont le dernier exemple concerne le protocole ACAA (relatif à l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels UE-Israël), qui a été [ratifié par le Parlement européen](#), le 23 octobre, par 379 voix pour, 230 contre et 41 abstentions. Cet accord, comme le souligne [Véronique de Keyser](#), vice-présidente du groupe socialiste au Parlement européen, représente une acceptation *de facto* du rehaussement des relations israélo-européennes.

Bien sûr, l'Union européenne continue de financer l'Autorité palestinienne. Mais les sommes versées servent notamment à payer les fonctionnaires et à combler le déficit budgétaire, ce qui, avant 1993, était financé par Israël. L'Union a ainsi allégé le fardeau israélien, alors même que l'occupation se

poursuit. Quant aux infrastructures construites par ses soins en Cisjordanie et à Gaza, elles sont régulièrement détruites par l'armée israélienne..

Source: [mondediplo.net](http://mondediplo.net)

---

## **Déclaration de la société civile : « Le Parlement européen doit rejeter le protocole ACAA avec Israël ! » à la veille du vote au PE (23/10/2012)**

**La politique commerciale de l'Union européenne ne peut pas ignorer les conventions de Genève : le Parlement européen doit rejeter le protocole ACAA avec Israël.**

Le 23 octobre prochain, un vote aura lieu au Parlement européen sur le protocole ACAA (Évaluation et acceptation de conformité sur les produits industriels) attaché à l'Accord d'association Union européenne- Israël. The protocole ACAA doit être rejeté car Israël viole le droit international ouvertement et en connaissance de cause. Les membres du Parlement européen doivent voter Non et choisir de se prononcer pour les droits humains en Palestine et partout dans le monde.

Les négociations sur le protocole ACAA ont initialement commencé début 2009, peu après l'attaque israélienne sur Gaza



qui a tué plus de 1400 Palestiniens, dont plus de 300 enfants [1] . Les négociations ont été suspendues en juin 2010, après l'attaque israélienne de la flotille de solidarité pour Gaza le 31 mai 2010, où 9 civils furent assassinés.

Personne dans l'armée israélienne n'a été tenu pour responsable de ces meurtres, pourtant le 18 septembre 2012, le Comité du Parlement européen pour le Commerce international a voté le protocole ACAA, ouvrant la voie au vote prévu le 23 octobre en plénière du Parlement européen.

Le protocole reconnaît que les produits pharmaceutiques israéliens sont fabriqués en conformité avec les standards européens, leur accordant de ce fait un accès facilité au marché européen et créant un précédent pour un accès accru des autres produits industriels fabriqués en Israël.

Cet accès aux marchés européens tel que le protocole ACAA le prévoit est en net contraste avec l'étranglement qu'impose Israël à l'économie palestinienne, en général, et dans le domaine pharmaceutique en particulier. Par exemple le Ministère israélien de la santé n'autorise que les médicaments enregistrés en Israël à entrer dans les territoires palestiniens occupés, et bloque les médicaments des pays arabes voisins et, plus important encore, refuse l'accès aux produits pharmaceutiques génériques bon marché produits dans des pays comme la Chine et l'Inde.

L'élargissement des relations commerciales entre l'UE et Israël oublie de prendre en considération les actuelles violations très bien documentées des droits humains et du droit international humanitaire en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés [2].

L'accord d'association entre l'UE et Israël est lui-même conditionné par le respect des droits humains. Il est clairement établi dans l'article 2 que "les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions de l'accord, devront être basées sur le respect des droits humains et des

principes de la démocratie.”

**Dans un monde global et interdépendant, la politique commerciale de l'Union européenne ne peut exister dans un vide ignorant les standards fondamentaux des droits humains et de façon déconnectée des situations du terrain telles qu'en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés.**

Les politiques commerciales de l'Union européenne ne peuvent contredire les demandes de longue date de l'Union européenne pour la cessation des violations des droits humains en récompensant les responsables de ces violations, Israël, par un accès accru aux marchés européens.

**Liste des organisations signataires :**

ACSUR-Las Segovias

Alternatives Asia

Association Belgo-Palestinienne

Associaione per la pac (Italian Peace Association)

Association internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC, France)

Attac-France

BDS Italia BDS Group Berlin

Belgian movement for international solidarity – intal

Biladi Palestinian Association

Boycott ! Supporting the Palestinian BDS Call from within (Israeli citizens for BDS)

City of Leicester NUT

COBI – Coordination Boycott Israel, Belgium

Council For the Advancement of Arab British Understanding (caabu)

Comité de Soutien au Peuple Palestinien, Belgique

Ecologistas en Accion (Espagne)

Frantz Fanon Foundation

Gruppo di sostegno alla Palestina – Milano

LAP-Leuvense Actiegroep Palestina, Belgium

Russell Tribunal on Palestine

Stichting Diensten en Onderzoek Centrum Palestina

(Netherlands)

Support from Netherlands Palestine Committee !

Vredesactie

War on Want (UK)

- [Déclaration ACAA – FinalFR.pdf](#) (PDF – 63.4 ko)
- [ACAA draft statement-FinalENG..pdf](#) (PDF – 70.2 ko)
  
- [Novembre 2009 : Ministérielle de l'OMC à Genève](#)
- [Mini-ministérielle de l'OMC à Genève : Pourquoi l'agenda commercial de l'UE est-il condamné à l'échec ? Juillet 08](#)
- [« Le cycle de négociations de Doha de l'OMC ne résoudra pas la crise alimentaire mondiale – Il est temps de trouver de vraies solutions. » mai 08](#)
- [26 January 2008 – « No to corporate Europe – Yes to global justice ! »](#)
- [Rapport « Corporate Power over EU Trade Policy : Good for Business, Bad for the World »](#)
- [Où est passée l'OMC ? Les enjeux de la 7ème réunion ministérielle de l'OMC](#)
- [OMC : La grande rupture – Plus de crise ! Changez le système commercial, pas le climat](#)
- [Communiqué de presse « Vote au Parlement européen : la libéralisation comme réponse aux « révolutions arabes » ?](#)
  
- [Accord de libre échange UE-Canada](#)

---

# Une flottille internationale

# prend la mer pour briser le blocus de Gaza

Une organisation à base suédoise se lance dans un voyage en mer avec l'espoir de sensibiliser les consciences sur la situation désespérée des Gazaouis.

**Le « Estelle », bateau parti de Suède pour briser le blocus de Gaza.**

Le *Estelle*, bateau qui a pris la mer pour briser le blocus de Gaza, a commencé sa traversée en partant de Suède.

Cette dernière initiative en date pour briser le siège est organisée par l'organisation *Un Bateau pour Gaza*, basée en Suède et aidée par une coalition qui s'appelle *Flottille de la Liberté III*. Les organisations qui aident le collectif *Un Bateau pour Gaza/Suède* sont des organisations de France, Italie, Espagne, Grèce, Canada, États-Unis et Australie.

Mikael Löfgren, coordinateur des médias pour l'initiative, a déclaré qu'il y avait des organisations « *de partout dans le monde, mais que la principale coalition était avec les organisations tout au long du voyage* ».

Le *Estelle* est arrivé vendredi en Norvège. Il est attendu dans la bande de Gaza pour « *courant octobre* », dit Löfgren.

Tout au long de sa traversée, le navire va sensibiliser l'opinion sur le blocus de Gaza. Le *Estelle* prévoit plusieurs escales sur sa route vers Gaza, au cours desquelles « *des conférenciers, des concerts et des festivals apporteront des informations sur la situation dans la bande de Gaza* ».

Dror Feiler, musicien israélien d'origine suédoise, et l'un des porte-parole de l'initiative, a indiqué dans une vidéo diffusée par le groupe : « *Après les deux flottilles, nous avons bien sûr décidé que nous devons continuer parce que le siège est toujours là, et que nous allons le dire, le répéter* ».

*encore et encore, aussi longtemps que le siège existera, nous reviendrons encore et encore jusqu'à ce que le siège soit levé intégralement et définitivement ».*

*Un Bateau pour Gaza* est la dernière en date des initiatives visant à briser le siège de Gaza. En 2010, le *Mavi Marmara*, qui faisait partie d'une coalition appelée *Flottille de la Liberté pour Gaza*, a été [pris d'assaut par les forces israéliennes qui ont tué neuf militants](#). Après leurs morts s'est levée une condamnation générale de ces meurtres qu'Israël a prétendu avoir commis en état de légitime défense.

L'an dernier, la *Flottille de la Liberté II – Rester Humains*, qui comprenait plusieurs navires et des militants du monde entier, a été empêchée de partir pour Gaza par les autorités grecques. Selon ISM (International Solidarity Movement), la Grèce avait annoncé qu'elle allait empêcher les navires de prendre la mer suite à des « *pressions intenses de la part des gouvernements états-unien et israélien.* » *Un Bateau pour Gaza* participait à ces deux tentatives.

Les autres initiatives visant à briser le blocus de Gaza incluent la [campagne Flyttille](#) dans laquelle nombre de militants ont tenté de manifester leur solidarité avec les Gazaouis en prenant l'avion vers la Palestine via l'aéroport Ben Gourion, en juillet 2011, et dont la plupart se sont vus refuser l'entrée. Les bateaux de la flottille *Les Flots de la Liberté* en route pour Gaza fin 2011 ont été emmenés de force depuis les eaux internationales vers le port israélien d'Ashdod, selon ISM.

Löfgren n'est aucunement découragé par sa propre expérience dans la *Flottille de la Liberté II*. Il ne s'attend pas à une tentative identique pour bloquer le Estelle cette année. « *Nous espérons créer une pression de l'opinion sur nos gouvernements si forte que nous ne serons pas arrêtés cette année. La situation ici en Suède, dans les pays scandinaves et en Europe est très positive au sujet de l'initiative pour*

*briser le siège. La plupart des gens pensent que le siège est destructeur. Je ne crois pas qu'un gouvernement osera se mettre en travers de notre chemin ».*

Une autre tentative pour briser le siège, qui se démarque nettement de celles conçues avant elle, s'appelle l'*Arche de Gaza*. Il s'agit d'une initiative pour briser le siège à partir de l'intérieur. Elle est commune à des militants de la solidarité de Palestine, du Canada, d'Australie et des États-Unis.

Mahfouz Kabariti, coordinateur en Palestine de l'initiative, dit que les militants du groupe *« vont remettre à neuf un des bateaux sur la côte de Gaza afin de permettre à ses propriétaires d'exporter des produits de Gaza »* explique-t-il. *« Les gens de Gaza sont privés du droit d'exporter leurs produits, à savoir les produits agricoles et les produits artisanaux ».*

S'agissant du risque que le navire soit intercepté par Israël, comme c'est arrivé dans le passé, Kabariti répond : *« Israël ne manifeste aucun respect d'aucune sorte pour le droit international et il prétend que ces navires ont des armes à bord, mais quelles armes ? ».*

Et d'ajouter que, *« Si le bateau est empêché d'appareiller par Israël, ce sera en soi un succès. Ce sera un message au monde montrant qu'Israël occupe toujours la bande de Gaza et qu'il exerce toujours un siège sur un million et demi d'êtres humains ».*

Kabariti croit que le bateau sera prêt à prendre la mer d'ici le printemps.



**Voir sur les Flottilles :**

[Flottille pour Gaza : le PCHR condamne le rapport Palmer](#) –  
PCHR Gaza

**et tous les articles liés...**

4 août 2012 – [Daily News – Egypt](#) -Source et traduction : [Info-Palestine.net/JPP](#)